

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, Mme Françoise MONET, M. Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mme Sonia YOT, MM. Michaël TOHME, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme VILLECOURT, M. Jean-Pierre CHASTAING pouvoir à M. KAYAL, M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à M. VET, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, Mme Tiffany TRAN pouvoir à M. BOURSE.

A 20h30 précises, Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal. Madame le Maire : "concernant le pouvoir d'Anne-Sophie DRIENCOURT, je l'accepte bien évidemment ce soir, toutefois si elle venait à être absente au prochain Conseil, il faudra qu'elle signe son pouvoir. On vient de recevoir le pouvoir de Monsieur CHASTAING à Monsieur KAYAL ».

Après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Introduction de Madame le Maire :

"Chers collègues,

Avant de passer à l'ordre du jour de notre séance du Conseil municipal, je vais vous inviter à rendre hommage à Monsieur Jacques GRIMAULT.

Jacques GRIMAULT était Adjoint au Maire aux travaux aux côtés de l'ancien Maire Christian DUFRESNE. Il était très apprécié pour sa rigueur et son professionnalisme, Monsieur GRIMAULT était des Saint-Prisiens qui le connaissaient bien, un homme charmant.

Cet ancien ingénieur Art et métiers, nous a quittés le 6 janvier dernier à l'âge de 93 ans.

Nos pensées, bien sûr, accompagnent son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et tous ceux qui ont eu le plaisir de le côtoyer.

Je vais donc vous inviter à observer une minute de silence.

L'hommage est rendu, je vous remercie."

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel ROCHER est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Madame le Maire : "Le point suivant concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2025. Je n'ai pas reçu de demande de correction sur ce procès-verbal, donc je vais soumettre à vos voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? A l'unanimité. Merci.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délégation accordée à Madame le Maire, par délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020, pour toute la durée du mandat,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de ses décisions prises dans le cadre de ses délégations pour la période intervenue entre la dernière séance et ce jour :

DEC2025-063 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE DE LA FONTAINE AUX PELERINS A MADAME CHRISTINE CROVILLE POUR UNE EXPOSITION EN HOMMAGE A L'ARTISTE DENISE BERGER, PAR LA VILLE DE SAINT-PRIX, DU 10 au 25 JANVIER 2026 : Cette convention de mise à disposition est sans incidence financière pour la Commune.

DEC2025-064 – NOUVEAU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR : Avec la Société PITNEY BOWES, ayant pour objet de proposer la location d'une nouvelle machine plus performante que l'actuelle. Cette machine est de type SENDPRO C+ AUTO et sera dotée d'un plateau intégré de 7kg et d'un écran tactile. Le montant global annuel proposé est le même que celui actuellement en vigueur soit 830,40 € TTC. Le montant global du contrat pour sa durée totale de cinq ans fermes est de 4 152 € TTC.

DEC2025-066 – MARCHE PUBLIC D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 3 : Il est nécessaire de signer cet avenant afin d'ajuster les seuils de consommation énergétique et les objectifs de performance du marché de chauffage consécutivement aux économies d'énergie constatées supérieures aux prévisions contractuelles initiales, d'intégrer de nouveaux équipements de climatisation au Marché public et de statuer les travaux réalisés avec l'avoir 2024 / 2025.

Le montant global initial du marché public signé avec la Société Hydro Maintenance était de 2 901 649,75 € HT. Ensuite, avec l'avenant n° 1 il était de 2 863 765,93 € HT, puis avec un avenant n° 2 de 3 015 026,93 € HT, et avec ce nouvel avenant, le nouveau montant du marché public sur sa durée restante 2 832 038,36 € HT, ce qui représente donc un pourcentage d'écart par rapport au montant global initial de - 2,40 %.

DEC2025-067 – CONTRAT DE LOCATION D'UN LOGEMENT CONVENTIONNE AVEC L'ETAT SITUE AU 2 BIS RUE ANATOLE FRANCE A SAINT-PRIX : Avec Madame Martha VALERO à partir du 1^{er} décembre 2025. Le montant mensuel du loyer est de 766,62 € hors charges.

DEC2025-068 – MISE A DISPOSITION A TITRE EXCEPTIONNEL ET TRANSITOIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL 16 RUE JEAN MERMOZ A SAINT-PRIX : A Madame SELLEM du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026. Le montant mensuel de la redevance est de 782,27 € hors charges.

DEC2025-069 – AVENANTS DE PROLONGATION DU CALENDRIER CONTRACTUEL D'EXECUTION DES 17 LOTS AFFERENTS AUX MARCHES PUBLICS DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO ET DU RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE : Concrètement il s'agit de prolonger la durée contractuelle d'exécution de ces lots, selon un calendrier d'exécution renégocié datant du 20 octobre 2025 et les ordres de service de prolongation du calendrier contractuel compte tenu des aléas qui sont apparus au cours de l'exécution, à savoir la découverte de produits amiantés ainsi que diverses sujétions techniques sur les existants qui n'étaient pas connues lors de la conclusion des marchés, ainsi que par la survenue d'intempéries qui ont nécessité de décaler les interventions sur les ouvrages sensibles à l'eau. La prolongation de la durée des marchés publics est sans incidence financière et donc cette prolongation est datée jusqu'au 15 mai 2026.

DEC2025-070 – CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'EXPOSITION A TITRE ONEREUX "LES JARDINS SUSPENDUS" DE GERALDINE ALIBEU A LA GALERIE ROBILLARD DU 28 JANVIER AU 11 FEVRIER 2026 : Concerne la signature de la Convention portant location à titre onéreux de l'exposition "Les Jardins suspendus" de Géraldine ALIBEU auprès de la Galerie Robillard, pour une exposition qui se déroulera du 28 janvier au 11 février 2026, dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026, et le tarif de la location incluant le transport s'élève à 1 422 € TTC.

DEC2025-071 – CONTRATS DE MAINTENANCE PREVENTIVE DES SYSTEMES DE DETECTION INCENDIE ET ALARMES, D'EXTINCTEURS ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE NATUREL DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX : Concerne la signature des contrats relatifs à la maintenance préventive des systèmes de détection incendie et alarmes, des extincteurs et des systèmes de désenfumage naturel avec la Société CHUBB France compte tenu de l'obligation de la Ville de disposer dans l'ensemble des bâtiments qu'elle a en gestion de systèmes de détection incendie et alarmes, d'extincteurs et de systèmes de désenfumage naturel et d'en assurer, bien sûr, la maintenance préventive.

Les présents contrats sont conclus pour les montants annuels suivants :

- contrat de maintenance préventive des systèmes de détection incendie et alarmes : 3 116,15 € TTC ;
- contrat de maintenance préventive des extincteurs : 6 482,22 € TTC ;
- contrat de maintenance préventive des systèmes de désenfumage naturel : 3 602,89 € TTC.
- Le montant global des contrats pour leur durée globale de trois ans fermes est de 39 603,78 € TTC.

DEC2026-001 - AVENANT N° 1 AU CONTRAT N° C2213288 DE SERVICES DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL CONCERTO OPUS POUR LA MAINTENANCE DE L'INTERFACE COMPTABLE CONCERTO PLUS : Avec la Société ARPEGE compte tenu de la nécessité d'opter pour une prestation de service supplémentaire de maintenance de l'interface comptable CONCERTO PLUS. A compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

Cet avenant n° 1 est conclu pour un montant total annuel de 144 € TTC. Et donc, le montant global représenté par l'avenant n° 1 pour sa durée totale de deux ans est de 288 € TTC.

DEC2026-002 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EGLISE PAR LA VILLE DE SAINT-PRIX LE 26 JUIN 2026 A CLARA VELLO POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT : Concerne la Convention portant mise à disposition à titre gratuit de l'église Saint-Prix à Madame VELLO pour un concert, qui se déroulera le 26 juin 2026, dans le cadre de la saison culturelle 2025/2026 à Saint-Prix. Cette Convention de mise à disposition est sans incidence financière pour la Commune.

DEC2026-003 – MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN ET DE CREATION D'ESPACES VERTS – LOT N° 1 – AVENANT N° 2 : Il s'agit de signer l'avenant n° 2 relatif au lot n° 1 du marché public d'entretien et de création d'espaces verts avec la Société NEREV, dont le montant global initial était de 109 306,80 € TTC. Il a pour objet de prévoir l'entretien de l'allée des Petits Clos et plus précisément d'exécuter deux tailles des massifs arbustifs, des haies sur voirie, de l'enceinte de l'aire de jeux et en limite des propriétés. Le montant global des prestations supplémentaires prévues à l'avenant n° 2 est de 6 681,60 € TTC.

Le montant global initial du marché public était de 109 306,80 € TTC. Le nouveau montant avec les avenants n° 1 et 2 compris, est désormais de 118 340,40 € TTC.

Le pourcentage d'écart représenté par ce présent avenant par rapport au montant global initial est donc de 8,26 %.

Voici pour les décisions."

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DEL2026-001

Madame le Maire : "C'est un exercice auquel tout le monde est rompu, et donc, je cède la parole à Gérard BOURSE."

Gérard BOURSE : "Merci bien. Il s'agit d'abord en création de poste, d'un poste d'Adjoint Responsable du Service Education-Jeunesse. Dans le cadre du départ à la retraite du Responsable du Service Scolaire et Restauration au sein du Pôle Famille, Solidarité, Proximité et Santé, il a été décidé de réorganiser le Service Education-Jeunesse. Actuellement composé d'un Responsable Enfance-Jeunesse et d'un Responsable Scolaire et Restauration, ce Service sera dorénavant composé d'un Responsable Education-Jeunesse à qui sera affecté un adjoint. Il vous est donc proposé de créer le poste d'Adjoint au Responsable du Service Education-Jeunesse. C'est un poste à temps complet, de catégorie B ou C, mais ne connaissant pas la situation administrative du candidat qui sera recruté, nous vous proposons de créer quatre grades comme on le fait habituellement, donc :

- Un Rédacteur, de la catégorie B ;

- Un Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, de la catégorie C ;
- Un Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C ;
- Un Adjoint administratif territorial, catégorie C.

Et bien évidemment, une fois le recrutement effectué, les grades non retenus seront supprimés. De même, lorsque la personne qui occupe aujourd'hui le poste de Responsable du Service Scolaire et Restauration aura pris sa retraite, de mémoire en mars, nous pourrons supprimer son poste.

Le deuxième poste a créé est un poste de gestionnaire RH (Ressources Humaines) et chargé de formation.

Toujours dans le cadre des départs à la retraite du Responsable du Pôle Ressources il a été décidé de réorganiser le Service RH. L'agent occupant aujourd'hui la fonction d'Adjoint au Responsable RH devient Responsable du Service RH, et afin d'assurer la continuité du service, nous vous proposons de créer un poste de gestionnaire RH et chargé de formation, un poste de catégorie B.

Ce poste sera pourvu par voie de mobilité interne à compter du 1^{er} mars 2026. Et bien évidemment, lorsque la Responsable du Pôle Ressources aura pris sa retraite effective, et ça sera au mois de juillet prochain, nous supprimerons le poste correspondant.

Mais pour l'instant afin de ne pas surcharger les postes, nous vous proposons de supprimer deux postes :

- 1 poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, suite une titularisation à l'issue d'un détachement pour stage dans la cadre d'une promotion interne ;
- 1 poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mars 2026, suite à un départ en retraite.

Le Comité Social Territorial (CST) qui s'est réuni le 13 janvier dernier ainsi que la Commission permanente Administration générale qui s'est réunie le même jour ont émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Merci Gérard. Des questions ?"

Daniel KAYAL : "Oui, une question qui a été posée en amont du Conseil municipal précédant concernant la modification du tableau des effectifs, auquel je devrais avoir réponse aujourd'hui. Donc la question je vais la poser."

Madame le Maire : "Alors, je vous donne la parole sur les questions précédentes à la fin de la séance."

Daniel KAYAL : "D'accord. Très bien."

Madame le Maire : "Donc pas d'autre sujet lié tout de suite à cette délibération ? Non ? Donc je soumetts à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : CREE :

- 1 poste permanent d'"Adjoint (h/f) au Responsable du service Education-Jeunesse", au sein du service Education-Jeunesse, relevant de la catégorie B ou de la catégorie C, à temps complet, correspondant à l'un des grades* ci-après :

- Rédacteur, grade relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, de la catégorie B, rémunéré sur la grille indiciaire y afférente ;
- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, de la catégorie C, rémunéré sur la grille indiciaire y afférente ;
- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, de la catégorie C, rémunéré sur la grille indiciaire y afférente ;
- Adjoint administratif territorial, grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, de la catégorie C, rémunéré sur la grille indiciaire y afférente.

** un seul grade sera retenu au tableau des effectifs à l'issue de la procédure de recrutement en cours pour ce poste.*

L'"Adjoint (h/f) au Responsable du service Education-Jeunesse" sera notamment chargé des missions ci-après :

Contribuer à l'élaboration de la politique municipale en faveur de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, accompagner le Responsable du service à assurer sa mise en œuvre :

- assister le Responsable du service Education-Jeunesse sur les plans d'actions, projets et programmes dans le cadre des orientations politiques ;
- assurer le suivi des demandes de travaux dans les écoles et des autres bâtiments liés au service Education-Jeunesse ;
- contrôler les inscriptions scolaires et les demandes de dérogation ;
- accompagner le Responsable du service à la préparation et aux suivis des Conseils d'école ;
- travailler en collaboration avec les partenaires institutionnels (service de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports, la CAF...) ;

Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité en matière de restauration scolaire et d'entretien :

- veiller à l'application de la réglementation et au respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire ;
- constater les éventuelles anomalies et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires visant à les corriger ;
- suivre les équipes de restauration et d'entretien à la bonne mise en œuvre des missions au quotidien ;
- veiller à l'entretien des locaux et au bon fonctionnement du matériel.

Coordonner, gérer et contrôler l'ensemble des procédures de gestion administrative dans le respect de la réglementation :

- suivre qualitativement et financièrement le Marché de restauration en étant garant de sa mise en œuvre ;
- assurer la gestion administrative du service ;
- suivre et administrer le portail Citoyens ;
- assurer une veille réglementaire ;
- assurer et suivre la mise en place du dispositif "BAFA citoyen" ;
- assurer le suivi des impayés liés à la facturation des prestations du service.

Accompagner le Responsable du service à assurer le management et la gestion des ressources humaines du service :

- accompagner le Responsable du service à planifier et à contrôler le travail de chaque professionnel (répartition des tâches, planning de travail et d'exécution des tâches précisant les fréquences de nettoyage) ;
 - organiser et animer les réunions d'équipe ;
 - assurer le suivi des absences/congés et organiser les remplacements ou les permutations pour assurer une continuité de service public ;
 - planifier et organiser l'encadrement des stagiaires et apprentis ;
 - assurer la sécurité des locaux et des personnes ;
 - assurer un passage régulier sur les sites ;
 - superviser, avec le Responsable du service, l'activité des assistantes administratives : mettre en place des processus de contrôle et d'évaluation, accompagner les agents dans leurs missions.
- 1 poste permanent de "Gestionnaire des Ressources Humaines et chargé de formation (h/f)", au grade d'adjoint administratif territorial, au sein du Pôle des Ressources Humaines, catégorie C, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, rémunéré sur la grille indiciaire y afférente.

Article 2 : SUPPRIME :

- 1 poste de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, suite une titularisation à l'issue d'un détachement pour stage dans la cadre d'une promotion interne ;
- 1 poste de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mars 2026, suite à un départ en retraite.

Article 3 : PRECISE :

- que l'emploi créé, sur l'un des différents grades cités dans la présente délibération, d'"Adjoint (h/f) au Responsable du service Education-Jeunesse", en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire et du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, pourra être occupé par un agent contractuel au regard de la spécificité de ce poste et des besoins de la Collectivité, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois concerné et retenu à l'issue de la procédure de recrutement, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332-8 à L332-12 (contrats conclus pour répondre à des besoins permanents), dans le cas notamment d'un recrutement sur le grade de rédacteur, et des articles L332-13 à L332-14 (contrats conclus pour répondre à des besoins temporaires) du Code Général de la Fonction Publique ;
- que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le Code Général de la Fonction Publique (Livre III – Articles L311-1 à L372-2), ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné et retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- que l'emploi créé de "Gestionnaire des Ressources Humaines et chargé de formation (h/f)", en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire et du fait qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, pourra être occupé par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332-13 à L332-14 (contrats conclus pour répondre à des besoins temporaires) du Code Général de la Fonction Publique ;
- que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le Code Général de la Fonction Publique (Livre III – Articles L311-1 à L372-2), ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer les documents et actes afférents à cette délibération ;

Article 5 : DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du Budget.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026

DEL2026-002

Madame le Maire : "Un exercice que vous connaissez bien maintenant. Il est annuel et surtout essentiel. Alors, je tiens à rappeler, bien sûr, le contexte incertain dans lequel notre pays se trouve, dû à l'instabilité politique qui plombe littéralement l'économie nationale.

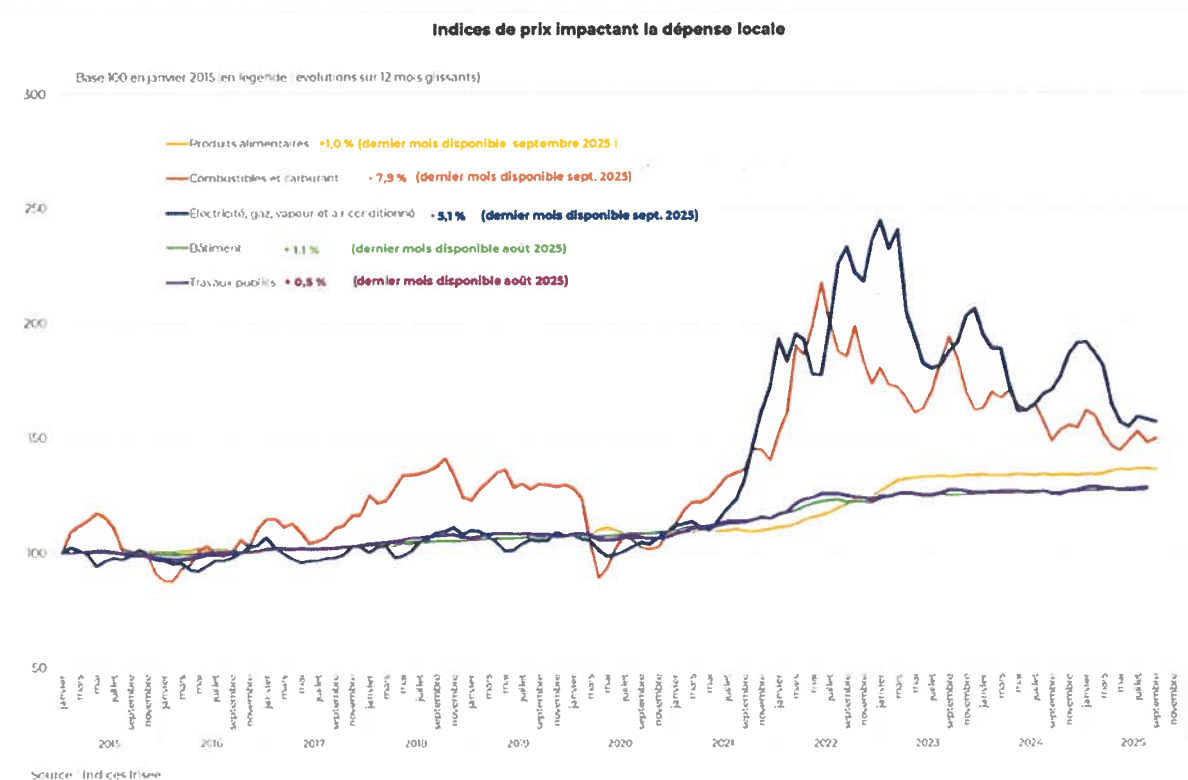
A ce jour, l'absence de PLF (Projet de loi de Finances) 2026 nous place dans un contexte clairement d'incertitude. Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est l'effort qui sera demandé, une nouvelle fois, aux collectivités territoriales pour l'année 2026, cela pour réduire la dette publique. Les prévisions s'échelonnent entre 4,6 et 8 Md€. Donc, on sait, encore une fois, que les collectivités et plus largement le bloc communal, devront encore une fois contribuer et c'est bien plus qu'en 2025.

Alors, nous attendons patiemment l'issue des discussions parlementaires qui sont en cours et qui concernent cette loi de finances 2026.

Ce qui demeure une certitude, c'est que les finances municipales restent sous pression mais rassurez-vous, elles restent sous contrôle !

Je vais céder la parole à Gérard Bourse pour vous présenter les éléments de ce débat d'orientation budgétaire."

Gérard BOURSE : "On va voir dans un premier temps les éléments de contexte. Nous sommes dans un contexte macroéconomique incertain avec une croissance stagnante pour 2026 puisqu'en fait on prévoit une croissance de 0,6 du PIB en 2025 et de 1 % en 2026. On a une inflation en décélération et en fait on se stabilise aux alentours de 2 % pour 2026. On a l'indice des prix à la consommation harmonisé qui s'établit à 0,8 % et ça c'est important parce que ça va correspondre aux conditions de revalorisation des valeurs locatives forfaitaires et notamment pour les impôts c'est là-dessus que l'Etat va se baser pour l'augmentation des bases. Ce cadre macroéconomique ne nous permet pas de pouvoir envisager des choses très sereinement. Au-delà de ça, il y a eu l'évolution des indices de prix et notamment :



Vous avez la courbe la plus haute, la courbe bleue qui correspond aux dépenses d'électricité et de gaz et vous voyez bien, on a subi de plein fouet en début 2023 la hausse, puisqu'on était passé d'un indice 100 à un indice quasiment 250, on était à un indice 240 et quelques, pour revenir là en 2025 à un indice 150 et ce qui est certain c'est que ça ne va pas recontinuer à redescendre, ça va au mieux se stabiliser. De même la courbe qui est juste en-dessous, qui est orange, c'est la courbe qui correspond aux carburants qui suit à peu près la même pente, les mêmes variations."

Madame le Maire : "Alors, on peut peut-être préciser quelques chiffres pour les dépenses énergétiques. On se rappelle quand même 2022 avec le démarrage de la guerre en Ukraine et donc les effets qui ont impacté, bien évidemment, lourdement les finances locales. Et donc en 2022, nous étions à 588 430 € de facture énergétique. Quand en 2023 nous sommes passés à 609 953 € puis en 2024 pour le temps fort de l'inflation énergétique à 781 313 € et en 2025 à 672 580 €. Nos investissements, ceux qui ont été engagés dès cette inflation énergétique, et notamment le passage en LED de la Ville, le passage en LED de l'éclairage public, la rénovation thermique de nos bâtiments communaux ou le remplacement des chaudières des équipements publics qui, je le rappelle, avaient une moyenne d'âge de 33 années, ce qui n'est pas rien. Tout ça *in fine* porte ces fruits puisqu'aujourd'hui, en 2025, on est en capacité de voir une baisse de la facture énergétique. On a eu une baisse de consommation, ça c'est une certitude. Mais on a aussi une baisse de la facture. Donc c'est plutôt un bon point et on espère bien poursuivre cette baisse en 2026 bien évidemment."

Gérard BOURSE : "Nous avons également comme contexte macroéconomique incertain la dégradation de la dette publique et ce qui explique le projet de loi de finances qui tergiverse, qui augmentait le DILICO, certaines choses etcetera, on va voir ça un petit peu après. Donc nous sommes dans une situation où on a subi les crises sanitaires successives, Madame VILLECOURT vient de vous l'exposer.

On a eu l'impact économique de la guerre en UKRAINE qui a fait des variations de prix également extrêmement importantes sur l'ensemble des achats qu'on pouvait faire, parce que là on a focalisé en particulier sur les carburants, le gaz et l'électricité. Mais en fait, tout a augmenté puisqu'effectivement nos fournisseurs subissaient également le contre coup de ces augmentations. Et, on parle maintenant du plan de financement de 2026. Alors, au moment où on vous a communiqué les éléments et ce que vous voyez sous les yeux, nous n'avions pas les informations qu'on a pu avoir, et notamment encore aujourd'hui puisque ça a beaucoup évolué. Donc, le rappel s'est simplement, c'est qu'au moment où on a commencé à préparer le Débat d'Orientation Budgétaire, il y avait une absence de plan de loi de Finances. Ensuite il y a eu une loi de Finances spéciale qui a été votée en décembre, ensuite, il y a eu des reprises des débats parlementaires, ensuite il y a eu la possibilité de recours au 49.3, et on a eu des informations notamment du Sénat sur lesquels on va revenir au fur et à mesure qu'on va vous dérouler le DOB."

Madame le Maire : "Et en même temps, on devrait y voir plus clair la semaine prochaine."

Gérard BOURSE : "Si c'est voté. Donc, tant que ce n'est pas voté, que ce n'est pas notifié, nous, prudents, on reste sur les prévisions que l'on a actuellement. Bien évidemment, à partir du moment où ce sera voté, on se mettra en règle puisqu'on est tenu de respecter la loi de Finances. La prévision budgétaire concernant la DGF était une revalorisation, comme je vous l'ai dit précédemment, à hauteur de 0,8 % ce qui veut dire que la DGF ne prend pas en compte l'inflation. Donc ça veut dire, pour nous, c'est encore une perte de ressources. Donc, il y a le gel de la DGF sans indexation sur l'inflation, il y a la minoration de certaines variables d'ajustement notamment les dotations qui compensent la suppression de la taxe professionnelle qui sont minorées. Il y a une nouvelle réduction du Fonds Vert dont on ne pourra pas bénéficier. Et il y avait, je dis il y avait la réduction du champ d'éligibilité du Fond de Compensation de la TVA, alors en fait pour la TVA je martèle à chaque fois qu'on récupère la TVA sur les investissements, mais nous récupérons également une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement qui sont liées notamment à l'entretien, à l'informatique et les bâtiments publics. Mais il semblerait, des informations qu'on a pu capter aujourd'hui, que cette réduction-là ne soit pas appliquée. Qu'on reste avec le remboursement de cette partie des comptes TVA."

Madame le Maire : "Je voudrais juste préciser l'histoire du Fonds Vert, qui est quand même un dispositif qui était utile, notamment sur les enjeux écologiques, les enjeux énergétiques. Quand on voit la baisse drastique de ce Fonds, on peut s'interroger en tout cas sur la volonté de nous accompagner sur ces transitions. Alors je rappelle quand même les chiffres, là on vous a indiqué les 500 M€ avec une perte d'1,5 Md€ en 2025 et un Fonds qui est limité à 600 M€ sur l'année 2026. Je rappelle qu'on était, en 2024, à 2,5 Md€ donc ça veut dire que l'Etat baisse les bras sur ces sujets qui sont des sujets essentiels car, encore une fois, ces enjeux sont des enjeux d'avenir, et on a des objectifs quand même nationaux qui sont à tenir et notamment à l'horizon 2040, 2050 et c'est demain, donc je ne sais pas comment tout sera financé. Alors c'est le bloc communal tout confondu qui est concerné par le sujet, c'est l'ensemble du territoire, l'ensemble du pays, et donc c'est dramatique de voir ce renoncement en tout cas sur ces enjeux aussi importants. Concernant le FCTVA, le Sénat a discuté lourdement sur ce sujet-là et d'ailleurs, a refusé, en tous les cas, il s'est prononcé contre la réforme qui était prévue dans le cadre de la loi de Finances 2026, donc on espère en tout cas que nos parlementaires iront dans le même sens que les sénateurs pour qu'on puisse retrouver, en tout cas, cette marge de finance sur le retour du FCTVA."

Gérard BOURSE : "Nous avons également la baisse des aides des principaux partenaires financiers donc ceux qui nous versent des subventions, et notamment le Département du Val d'Oise qui depuis 2025 a diminué ses taux de subvention. Donc, je rappelle qu'avant on pouvait espérer suivant la nature des projets que l'on présentait, obtenir entre 25 % à 40 % sur les montants HT toujours, de nos projets. Et maintenant, c'est limité à 15 % et à cela vient s'ajouter le fait que la Commission permanente d'attribution se réunit deux fois par an, donc ça nous impose une anticipation beaucoup plus rigoureuse des projets pour pouvoir présenter à cette Commission les demandes de subvention, et bien évidemment ça impacte notre trésorerie puisque on risque d'avoir des fonds en décalage. De même la Région Ile-de-France qui, comme tous les autres organismes, subit de plein fouet les hausses qu'on a évoqué précédemment, et bien génère pour nous une grande incertitude sur le maintien du niveau des aides qu'elle pouvait nous accorder. Alors je pense que, Céline, tu peux apporter quelques précisions."

Madame le Maire : "Alors si je peux apporter des précisions sur l'un, sur l'autre, pour dire qu'effectivement ils sont soumis aux mêmes règles que nous, les mêmes contraintes budgétaires d'avoir recentrer en fait leurs dépenses sur leurs compétences réelles. Concernant le Département du Val d'Oise, bien évidemment, la pression est très forte puisqu'aujourd'hui dans le contexte qu'on connaît, nous on a été touchés en premier au démarrage des crises aujourd'hui, en 2026, dans le bloc communal ceux qui sont le plus touchés par les impacts, ce sont les Départements. Il faut savoir quand même qu'on a plus de la moitié de nos Départements qui, aujourd'hui, vont être mis sous tutelle et sont dans le rouge. Le Département du Val d'Oise se porte bien, encore, néanmoins il a fait ses choix drastiques qui sont douloureux parfois pour recentrer ses dépenses sur ses compétences, et concernant l'aide aux communes, qu'on n'a pas voulu supprimer, mais qu'on a revisité parce que si vous vous souvenez, on a eu beaucoup d'aides, notamment dans le cadre des enjeux énergétiques et écologiques et c'est vrai que toutes les villes, au même moment, parce qu'on a toutes subie la même chose, c'est à dire les mêmes dépenses obligatoires, et avec les mêmes nécessités d'investissement parce que quand vous avez des charges qui s'imposent à vous, avec peu de visibilité finalement sur l'avenir, vous êtes obligés d'investir pour corriger un peu la trajectoire. Et donc, pour corriger cette trajectoire, il n'y a pas d'autre solution que d'investir et de faire les travaux tels qu'on les a fait à Saint-Prix, sur le LED, sur les chaudières, sur la rénovation thermique et énergétique des bâtiments. Et donc, toutes les communes se sont engouffrées, je dirais, dans ce dispositif d'aide qu'on avait mis en place au Département et on a quasiment mangé l'intégralité de l'enveloppe budgétaire qui était allouée sur l'ensemble du mandat pour aider les communes. Donc, on a ajouté un peu de sous, l'idée c'est de dire qu'on continue à aider les communes mais de façon plus restreinte et on revisite également, je dirais, les fiches d'aides de façon à se recalculer sur la nécessité du jour, les besoins du jour, et donc comme on sait aujourd'hui que tout le monde a fait son LED, tout le monde a fait sa rénovation énergétique, du coup on diminue sur cette aide-là et on maintient une aide complète de 15 % sur quasiment la totalité du dispositif existant que cela concerne les écoles, que ça concerne la culture, le patrimoine bien évidemment, les routes, tout ça jusqu'à la fin 2027 parce qu'on sait que les deux années qui arrivent vont être compliquées. Néanmoins, il a fallu aussi travailler sur la trésorerie bien évidemment, et vous imaginez qu'on est beaucoup de communes quand même à vouloir faire des projets, et à demander des subventions. Donc, pour éviter l'entonnoir tel qu'on l'a connu jusqu'à maintenant, auquel on pouvait faire face bien évidemment, du coup on a réduit le nombre de commissions, puisqu'avant on faisait au fil de l'eau en fait chaque mois quasiment, le passage des subventions."

Là on fait deux fois et bien évidemment, ça nous permet nous aussi de faire attention sur la trésorerie départementale mais aussi permettre aux villes d'anticiper un peu plus leurs besoins et puis peut-être de réviser un peu les copies et les ajuster en fonction des priorités, parce que c'est un devoir que chacun aura à charge de remplir pour les années qui arrivent, parce que vous l'avez compris, on est dans la raréfaction de la ressource financière et un peu plus loin vous allez le voir, ce n'est plus de la raréfaction cela devient de l'austérité financière. Voilà ce que je peux ajouter sur ce point."

Gérard BOURSE : "Toujours dans les marges de manœuvre, on a eu une chute et on continue à avoir une chute des recettes liées à la taxe d'aménagement, c'est d'ailleurs, nous considérons que c'est un véritable scandale. En fait, le mode de recouvrement de cette taxe d'aménagement a changé, et c'est la DGFIP qui est chargée de la collecte, mais c'est devenu complètement déclaratif. Donc, il se fait que les gens, une fois terminé leur projet, ne déclare pas, et donc on prévoit 50 000 € pour 2026, de mémoire je dois dire que c'était de l'ordre de 140 000 € ou 145 000 €..."

Madame le Maire : "Au plus fort, on était à 250 000 €. Donc c'est dire la perte. Ce qui est important de dire sur le sujet, tout le monde est concerné et le Département en premier aussi, la Région également, tout le monde touche sa part sur la taxe d'aménagement. Cette réforme, en tout cas, de l'Etat, pour déclarer la fin de ses travaux effectivement est une vraie catastrophe dans la mesure où avant, pour ceux qui ne le savent pas, quand on déclarait un permis, quand vous demandiez une demande de travaux, la ville, chaque ville engageait directement l'information auprès du Trésor Public et ensuite il y avait un appel qui se faisait, vos travaux n'étaient pas terminés, c'était donc au propriétaire ou en tout cas au demandeur de justifier que les travaux étaient toujours en cours. Aujourd'hui ça a changé, puisqu'en fait, nous on ne peut plus rien faire, et du coup c'est au demandeur d'aller déclarer directement aux impôts qu'il a achevé ses travaux et donc ensuite les impôts d'aller chercher cette taxe d'aménagement. Autant dire que tout le monde a perdu cette taxe d'aménagement, nous cela se traduit en milliers d'euros, d'autres en millions d'euros. Au Département on parle de millions d'euros de perte. Donc on a un peu alerté tout le monde en leur disant qu'il va peut-être falloir aller chercher un peu les recettes parce que nous c'est une perte de recettes concrète. Et ce n'est pas pour autant qu'il y a eu moins de travaux parce qu'on les suit nos travaux, on sait combien d'autorisations préalables on a à signer, combien de permis on a signé, donc on connaît la masse de travaux et la masse potentielle de recette. Néanmoins, l'argent ne rentre pas. Donc, tout le monde a été alerté, on s'y est mis d'ailleurs à plusieurs, et *in fine* la DGFIP travaille sur le sujet avec tous les agents sur ce dossier, et normalement on devrait, paraît-il, retrouver un rétablissement à partir du printemps. Je demande à voir. Je demande à voir parce que, encore une fois, l'Etat a fait des coupes sombres dans le personnel si aujourd'hui le boulot n'est pas fait c'est parce qu'il manque aussi du personnel. Il faut savoir que c'était la DDP qui hier s'occupait de tout ça, ça a été transféré à la DGFIP, avec un logiciel pas compatible, forcément comme ça tout va mieux, et donc, du coup on craint aussi la perte de dossiers. Donc on verra bien ce qui nous arrivera à l'été prochain, en tout état de cause ils sont sur le sujet, on croise les doigts et on espère que cette ressource rentrera ce sera tout bon pour la ville en tout cas si l'argent revient."

Gérard BOURSE : "Quoiqu'il en soit, en bon gestionnaires, on ne prévoit que ce que l'on a de quasi certain comme le disait Madame VILLECOURT, si ça se remet dans le bon chemin, et bien on aura des bonnes nouvelles. On a également des hausses de prélèvements. Alors vous vous souvenez qu'on avait eu un nouvel impôt qui permettait à l'Etat de pouvoir rembourser sa dette, et il était question de doubler cet impôt qui s'appelle le DILICO.

Mais là, bonne nouvelle, il semblerait qu'au Sénat, ils annoncent que finalement le DILICO pour les communes serait supprimé. Ça veut dire que cette année on serait revenu à zéro. Mais tant qu'on n'a pas la confirmation, on va maintenir le doublement de cet impôt."

Madame le Maire : "Ce serait quand même maintenu pour les agglomérations par exemple, et augmenté également."

Gérard BOURSE : "Et également, si on regarde ce qui concerne les cotisations employeur, tout ce qui parle de charges salariales, on va avoir déjà rien que pour le taux de cotisation à la Caisse de retraite CNRACL, on va avoir cette année trois points de plus parce que, rappelez-vous on en avait discuté déjà en Conseil municipal, il est prévu 12 points en quatre ans. Donc ça fait trois points par an. Donc si on considère qu'il y a la CNRACL, si on considère qu'il y a l'avancement automatique d'échelons, si on considère qu'il y a les élections, pour lesquelles nous sommes remboursés quasiment rien, si on considère qu'on a une mutuelle obligatoire à mettre en place, si on considère l'augmentation du SMIC, alors tout ça, vous allez me dire, c'est très bien pour les personnes employées dans la collectivité puisque ça permet d'améliorer leur quotidien, d'améliorer leur retraite. Mais quand même, c'est la collectivité qui va subir la hausse sans que l'Etat ne compense quoique ce soit. Et à cela vient s'ajouter le remplacement d'une personne qui est en congé longue durée pour laquelle on touche, certes, une partie des assurances, mais qui nous coûte quand même et qu'on doit remplacer. Donc, l'ensemble de ses frais là va nous impacter sans qu'on fasse quoique ce soit sur la masse salariale de 113 000 € pour l'année 2026. 113 000 € de dépenses supplémentaires sur la masse salariale, sans rien faire."

Madame le Maire : "A effectif constant. Rappelle-nous sur les élections municipales, de mémoire on est autour de 10 000 €."

Gérard BOURSE : "On va être remboursés moins de 1 000 €."

Madame le Maire : "moins de 1 000 / 1 500 € la participation de l'Etat. Ça vous donne à peu près un ordre d'idée."

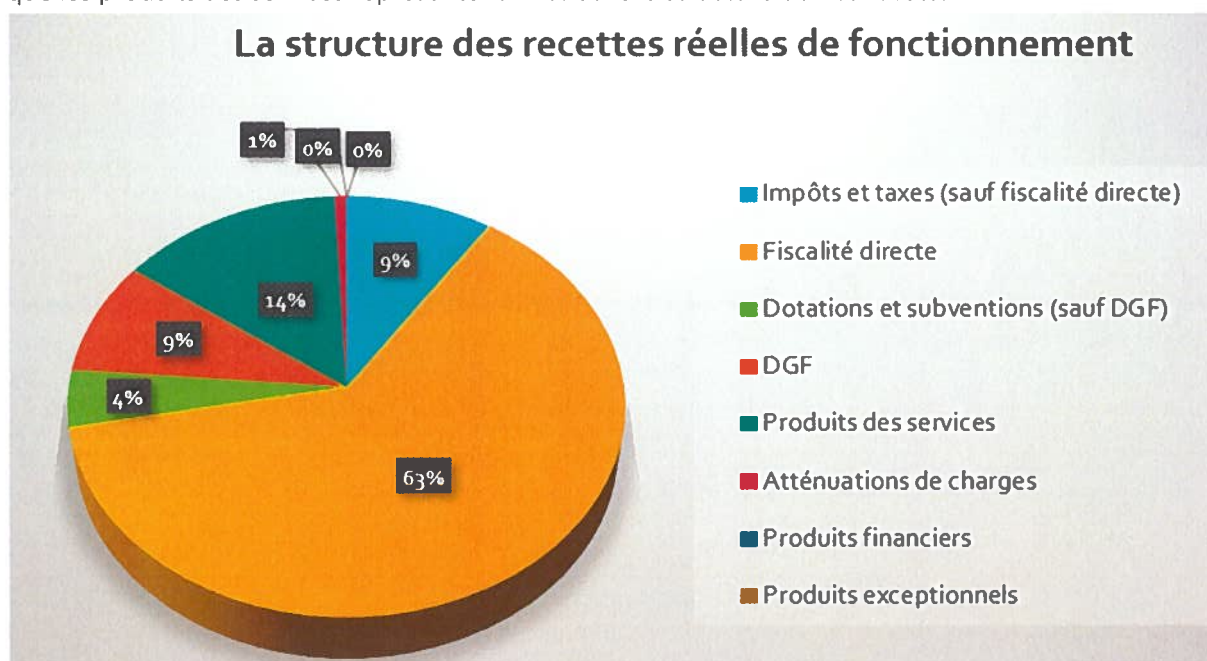
Gérard BOURSE : "Alors, ceci étant dit, nous allons pérenniser notre gestion rigoureuse quoi qu'on puisse en dire, et nous allons poursuivre notre plan d'économie, qu'on a déjà mis en œuvre en 2023 parce que, souvenez-vous, quand on élaborait tous ensemble les budgets, on vous demandait chaque année de refaire un effort supplémentaire. Donc, on a optimisé et on va s'établir, dans les dépenses réelles de fonctionnement, parce que c'est bien là-dessus qu'il faut mesurer, parce qu'après on a les dotations, on a les opérations d'ordre, qui sont des opérations comptables, et dans les dépenses réelles de fonctionnement nous prévoyons des dépenses à hauteur de 9 333 000 € alors que le Budget que nous avons voté en 2025 lui était de 9 657 743 € ce qui fait une baisse de 4 %. Et dans nos objectifs, en fait, c'est de toujours maîtriser nos charges, d'améliorer le recouvrement des sommes qui nous sont dues, ce que déjà nous sommes en train de parce que je m'adresse à l'une de mes collègues, très récemment on a fait une réunion justement pour voir les impayés, et on s'aperçoit qu'avec la mise en place des nouveaux moyens de paiements de l'Etat, pour le coup ça amélioré les choses. Il y a beaucoup plus de personnes qui seraient en virement et donc on sent une amélioration des impayés, des niveaux d'impayés."

En ce qui concerne maintenant, les recettes de fonctionnement, les ressources fiscales. Bien évidemment, on vous l'annonce, il n'y aura pas de hausse des taux communaux d'imposition pour l'année 2026, et on prévoit en termes de recettes (impôts et taxes) 7 524 000 € dont les impôts directs pour 6 543 000 €. Vous voyez la différence entre 2025 et 2026, qui se fait uniquement par l'augmentation des bases, et une légère baisse des autres ressources fiscales, qui sont notamment la taxe sur l'électricité, et vous voyez que ce qui concerne les reversements de fiscalité, on est à 417 874 €, là l'explication est que nous mettons en place progressivement notre Police municipale, nous avons eu de nouvelles personnes en 2025, la vidéo protection, etcetera, et ces coûts-là en fait, viennent en déduction de l'attribution de compensation de la CAPV. Je rappelle bien que les policiers municipaux ne sont pas payés sur nos charges salariales, ils sont payés administrativement par la CAPV, et la CAPV, bien évidemment, nous refacture les coûts de la Police municipale avec leur environnement d'équipement, de véhicules etc.... Nous refacture également l'entretien, la maintenance et l'installation des caméras. Et puis, nous refacture la Vague pour nos groupes scolaires..."

Madame le Maire : "La culture avec le Pass Culture, on l'a vu dans l'exposé de la CLECT la dernière fois. En fait, ce n'est pas une refacturation, c'est plutôt une déduction de la dotation."

Gérard BOURSE : "Et donc ça c'était parfaitement attendu et maîtrisé et voulu de notre part puisque la sécurité est une de nos priorités."

En ce qui concerne la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), nous prévoyons au total une ressource de 914 000 € contre 901 000 € en 2025. Alors c'est la Dotation de Solidarité Rurale qui nous sauve en quelque sorte, puisque c'est elle qui va légèrement augmenter, alors que vous voyez bien que la Dotation forfaitaire elle, diminue, très peu, mais elle diminue. Et que la Dotation Nationale de Péréquation reste à peu près stable. Donc, si on fait la synthèse de tout ça, on prévoit un total de recettes réel de fonctionnement de 10 458 000 €. Le focus justement sur la nature de nos recettes, parce que c'est quand même très significatif, on s'aperçoit que la fiscalité directe représente 63 % de nos recettes, que les dotations et subventions représentent 4 %, que la DGF ne représente que 9 %, et que les produits des services représentent 14 % dans la structure de nos recettes :



En ce qui concerne les frais de personnel, alors tout à l'heure on a évoqué les dépenses, l'augmentation de 113 000 €, il n'y aura pas d'augmentation d'effectifs en 2026. Tout à l'heure on a créé des postes mais vous avez bien compris que c'est pour remplacer les personnes qui partent à la retraite, les personnes qui nous quittent. Il n'y a pas de nouveaux postes créés. Et donc, quand on vous dit que la masse salariale de la Ville reste stable par rapport à 2025, c'est bien pour vous montrer que l'effectif est stable sauf à subir l'augmentation imposée des 113 000 € pour lesquels on ne peut rien faire. Donc, en fait, on prévoit une masse salariale de 4 767 362 € ce qui représentera 51 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en vous rappelant que la moyenne nationale de la strate est de 56,5 %. Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui l'effectif de la Commune de Saint-Prix oscille entre 98 et 100 – 101 personnes en fonction des périodes, et on est sur ces effectifs constants et que on n'a pas pléthore de personnel. Ça veut dire qu'on a le minimum de personnel qui permet de faire fonctionner correctement notre collectivité."

Madame le Maire : "Ce que l'on peut quand même préciser sur ces charges qui sont liées au personnel, c'est quand même qu'on subit depuis 2022 les impacts directs des décisions de l'Etat. Chaque année, en fait, on a intégré les revalorisations salariales, ces fameuses revalorisations de points d'indice, on en a eu une deuxième fournée en 2023, une troisième en 2024, on a reparlé aussi deux fois de la revalorisation du SMIC, tout ça, ça vient s'ajouter. En 2025, est venue s'ajouter à tout ça la CNRACL qu'on a commencé à payer un peu plus, qui a eu une hausse de trois points quand même déjà en 2025, on en aura trois points de plus en 2026, et on aura cette fameuse mutuelle obligatoire, un peu à l'image de l'entreprise privée, qui vient s'ajouter également en 2026. Et ça, pour nous, c'est incontournable. Et mécaniquement sans toucher au nombre d'employés, vous avez forcément une hausse des charges. Et vous avez bien sûr l'effet mécanique plutôt des carrières du personnel avec le changement de grade, d'échelon qui est maintenu, qui vient aussi ajouter une charge supplémentaire même si elle est beaucoup moindre que l'impact direct des décisions."

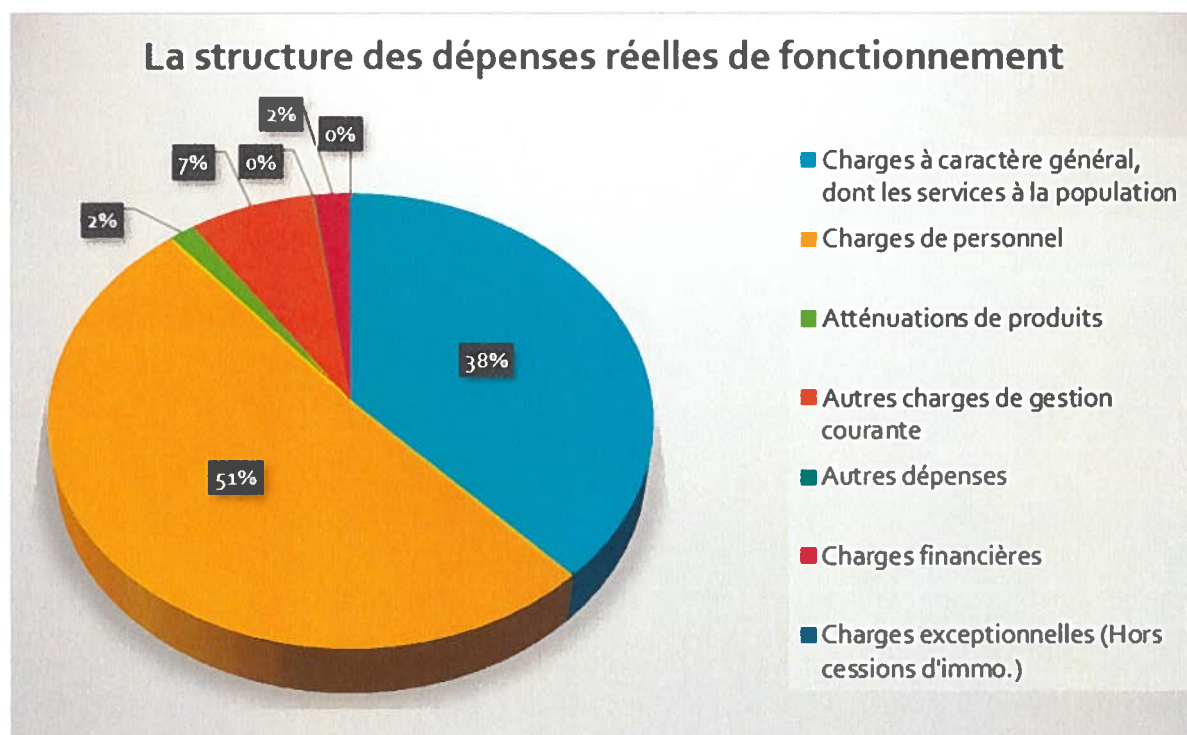
Gérard BOURSE : "Alors, la synthèse en termes des dépenses de fonctionnement, donc nous prévoyons un total de dépenses réelles de fonctionnement de 9 333 000 €, avec les charges de personnel, comme on vient de vous le dire, de 4 767 000 € et les charges à caractère général, c'est ce que j'appelle communément le chapitre 11, donc c'est toutes les dépenses à 3 535 900 €, sachant qu'en 2025 nous avons voté 3 937 900 € et qu'on se situe pratiquement au niveau de 2024 – Compte administratif 2024."

Madame le Maire : "Oui parce que les deux premiers, en 2024 on parle de Compte administratif..."

Gérard BOURSE : "Pour précision, pour pouvoir comparer des choses comparables, et surtout par le fait que nous n'avons pas encore le Compte Financier Unique, je vous rappelle que cette année, ça va être une année nouvelle puisqu'il n'y aura plus de Compte de gestion, ni de Compte administratif, ces deux comptes-là vont être remplacés par ce qu'on appelle le Compte Financier Unique. Le Compte Financier Unique n'est pas encore définitif puisqu'on est en train de le finaliser et ce sera pour le prochain Conseil municipal. Donc, on a pu vous mettre 2023, 2024, les Comptes administratifs, mais pour 2025 on s'est basé sur le Budget voté en 2025."

Madame le Maire : "Donc on a un prévisionnel à 9,6 M€, mais ça reste un prévisionnel, puisqu'il faut que ça repasse à la moulinette de la DGFIP."

Gérard BOURSE : "Donc, ce qui est intéressant aussi de faire la même comparaison mais pour nos secteurs de dépenses, on s'aperçoit que les charges à caractère général représentent 38 % de nos dépenses, le personnel 51 %, je vous l'ai dit, et les charges financières c'est le petit 2 % que vous voyez - là c'est 2 % qui sont représentés ici, les charges financières, qui - on fera un focus dessus tout à l'heure - et qui continue à diminuer."



Donc justement, si on évoque la dette. On voit bien que notre dette, comme on l'avait prévu, l'encours de dette diminue, puisqu'on a un encours de dette prévisionnel 2026 pour 8 708 000 €, je rappelle toujours que les encours de dette se mesurent au 31 décembre de l'année N, on fait une projection de l'année N. Et je rappelle ce qu'on a déjà expliqué plusieurs fois, au cours de cette mandature-là, nous n'avons contacté qu'un seul emprunt. C'est le fameux emprunt de 4 M€. Mais il est quand même intéressant de préciser que c'est un emprunt à taux fixe de 0,94 % remboursable sur 20 ans et c'est l'emprunt qui a le taux le plus faible de tous les emprunts qui ont été contractés par la commune. Alors, je vais dire c'est un peu normal parce qu'en fait les emprunts qui avaient été contractés dans les mandatures précédentes, ils étaient contractés au meilleur taux possible qu'on pouvait négocier en fonction des conditions économiques de la période. Alors, effectivement nous avons des emprunts à un peu plus de 4 % mais on a aussi des emprunts qui étaient aux alentours de 2% ou 1,5 %. Mais là, nous, on a réussi à négocier ces emprunts au moment où les taux étaient réellement les plus bas. Et, à chaque fois, on vous reprecise que nos emprunts, il y a 95 % à taux fixe, et 5 % indexé sur le livret A. Donc, on a aucun emprunt toxique."

Madame le Maire : "Peut-être quand même, vous montrez ce graphique car il est quand même parlant parce que 2022 – 2025 on est au plus fort des crises quand même. C'est bien de le rappeler que la Ville, elle maintient néanmoins au plus fort des crises, sa dynamique d'extinction de la dette. Tout en continuant les investissements nécessaires à la réduction des charges de fonctionnement, et en poursuivant les investissements pour le cadre de vie, pour nos écoles et nos équipements."

Et donc c'est important de voir que malgré toutes ces dépenses, on peut nous le reprocher encore aujourd'hui, on a quand même tenu sur l'extinction de la dette. Cela veut dire que sincèrement la situation financière d'une commune qui sait investir, qui sait assumer et appliquer les charges qui sont imposées sur le fonctionnement, et qui continue son investissement en ayant ce résultat de dette, c'est plutôt un bel exercice. Et en tout cas c'est l'exercice qui a été salué par les comptes publics et je pense que sur ce sujet, on ne peut pas nous le reprocher."

Gérard BOURSE : "En précisant ça, les subventions que nous aurons obtenues entre 2020 et 2024 puisqu'on ne peut se référer qu'à 2024, représentent 2,4 années d'investissement en dépenses réelles d'investissement. 2,4 années. Les subventions qu'on a touchées ont financé 2,4 années de dépenses réelles d'investissement. On n'avait jamais, précédemment, obtenu un tel niveau de subvention. Et c'est ça d'ailleurs qui nous a permis d'investir, entre autres, mais qui nous a permis d'investir sans avoir besoin de réemprunter sur les investissements.

Alors, autre indicateur sur la dette, qui est la capacité de désendettement, donc, nous prévoyons pour fin 2025 une capacité de désendettement de 5,08 années, nous étions en 2024 à 7,14. Donc, c'est bien la logique de dire on continue à se désendetter et que notre capacité, je rappelle que la capacité de désendettement c'est si nous consacrons la totalité de notre épargne brute à rembourser notre dette, il nous faudrait 5,08 années pour nous désendetter ; et le seuil d'alerte est fixé à 12 années. Donc, qu'on ne vienne pas nous dire que quand on a une capacité de désendettement de 5 années... Alors, moi, j'ai vu que dans d'autres communes dont je tairais le nom, qui se targuent de dire, oui nous on a trois années de désendettement, d'accord mais seulement si dans ces communes-là on ne fait pas d'investissement, évidemment elles n'ont pas d'emprunt à rembourser. On est bien d'accord que pour pouvoir investir il faut un minimum d'emprunt, d'excédent de fonctionnement et de subvention, et qu'une commune qui n'investit pas est une commune qui meure.

Un focus sur l'achèvement des travaux de Victor Hugo. Alors, les chiffres que l'on vous présente-là, ce sont des chiffres, parce que je sais qu'il y a une question qui est posée à ce sujet-là.

Opération de réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo	Dépenses (TTC)	Recettes	
		Financeurs	Participation
Maîtrise d'œuvre et autres études	1 215 600,00 €	Etat (DSIL, Fond Vert)	1 644 144,00 €
Acquisition de modulaires (école provisoire)	2 073 006,00 €	Département du Val d'Oise	2 807 360,00 €
Travaux d'extension, de reconstruction et de réhabilitation	9 391 620,00 €	Région Ile de France	1 100 000,00 €
		CAF	643 000,00 €
		Emprunt	4 000 000,00 €
		FCTVA	2 080 064,27 €
SOUS-TOTAL	12 680 226,00 €		12 274 568,27 €
COUT RÉSIDUEL DE LA COMMUNE	405 657,73 €		

Ce sont les chiffres actualisés, avec les dernières informations en notre possession. C'est-à-dire qu'on a mis à jour les chiffres notamment de coût de maîtrise d'œuvre pour 1 215 600 €, on a eu les derniers éléments d'acquisition de modulaires qui s'établit à 2 073 000 € et les travaux d'extension, de reconstruction et de réhabilitation de 9 391 620 € qui inclus l'ensemble des avenants qui vous ont été présentés au cours des différents Conseils municipaux, arrêté à la date d'aujourd'hui bien évidemment. Donc, ça fait une dépense de 12 680 226 €. En face de ça, on a toutes les subventions 6 194 504 € c'est la somme de l'Etat, du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France et la CAF, il y a l'emprunt et le FCTVA qui a également été recalculé, parce qu'à partir du moment où on a un avenant à la hausse, par exemple, et bien on récupérera un petit peu de TVA dessus, de la FCTVA dessus, donc tout est recalculé.

Ce qui fait qu'au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas forcément le même chiffre que ce qui vous a été présenté en juillet dernier parce qu'on n'avait pas les mêmes informations, mais au jour d'aujourd'hui, le coût résiduel de la Commune est de 405 657 €. Alors, là j'ai fait un petit calcul, en considérant que le montant qui peut être subventionnable c'est 2 073 006 € + 9 391 620 € ce qui donne 11 464 626 € toutes taxes. Mais comme la base subventionnable est le montant hors taxes, donc l'assiette subventionnable représente 9 553 855 € c'est le hors taxes de ces deux montants-là. Alors, nous avons touché 6 194 504 € de subvention, c'est la somme de ces chiffres-là, donc si je fais le ratio de l'assiette hors taxes subventionnable et du montant des subventions, on est à 65 % de subventions sur ce projet. Je dis bien 65 % de subventions sur ce projet. Et ça, c'est la réalité, c'est les chiffres que tout le monde peut vérifier. 65 %."

Madame le Maire : "Et c'est exceptionnel."

Gérard BOURSE : "Je peux vous dire que nos services se sont battus et rebattus pour obtenir ça. Alors je réprécise tous ces chiffres-là sont vérifiables. On est bien d'accord."

Et donc, si on parle des principaux investissements 2026, donc, on propose le renouvellement des aérothermes du complexe sportif dans le cadre du marché. En ce qui concerne la voirie, la réfection de l'avenue du Parc, la requalification du trottoir du Domaine de la Rocaille. Pour la transition écologique, il y a tout ce qui concerne la restauration du verger communal, et la création d'une oasis de fraîcheur à la crèche et la plantation d'arbres. Pour le patrimoine, l'achèvement de la restauration du Retable majeur, n'est-ce pas Monsieur Christophe SEFRIN, les travaux d'étanchéité de l'école Léon Gambetta, les travaux d'entretien des bâtiments communaux. Et on a mis pour mémoire, deux opérations importantes qui se sont terminées en décembre. Donc, comme elles se sont achevées en décembre, le paiement va impacter le Budget 2026. Donc en fait, il y a le renouvellement de l'éclairage public, la dernière phase pour 268 000 € et la première tranche des travaux pour Georges Ribordy de 416 361 €."

Carol CHAIZE : "Est-ce que je peux poser une question s'il vous plait ?"

Madame le Maire : "On finit puis on ..."

Carol CHAIZE : "C'était sur la slide d'avant."

Madame le Maire : "D'accord."

Carol CHAIZE : "C'était juste sur le slide car il y a un truc que j'ai pas compris en fait. La dernière ligne, c'est "coût résiduel de la Commune" quatre cents et quelque mille c'est ça ?"

Gérard BOURSE : "Oui c'est ça 405 000 €."

Carol CHAIZE : "L'emprunt de 4 M€ c'est qui qui le paie ?"

Madame le Maire et Gérard BOURSE : "C'est la Commune. Comme les 11 emprunts dont on a hérité avant et qu'on paie aussi dans la dette globale."

Carol CHAIZE : "les 400 000 € c'est pas global, ça veut dire que c'est annuel. S'il y a 4 M€ d'emprunt ..."

Gérard BOURSE : "Non, non, non. Il ne faut pas confondre, il ne faut surtout pas confondre Budget et trésorerie. Là, c'est un équilibre budgétaire. Ça veut dire qu'une fois qu'on aura tout payé, fin 2026, le complexe sportif aura coûté en charges, non, l'école Victor Hugo aura coûté en charges à la Commune 405 000 €. Mais en fait, ce ne sera plus 405 000 € à payer par la suite. A chaque fois qu'on paie une situation et bien on paie ce qu'on doit payer. Donc quand on aura tout soldé, on aura tout soldé. Et ce sera le bilan, quand on aura tout payé, on aura récupéré 12 274 000 € et on aura dépensé 12 680 000 €. Il ne faut surtout pas penser que c'est une somme qu'on aura à payer par la suite. Mais non, on paie au fur et à mesure."

Madame le Maire : "C'est payé ça, c'est intégré dans les Budgets, bien évidemment. Ce qui veut dire que ces 405 000 € ne sont pas rattachés ni à une subvention, ni à une dette, d'accord ? La seule dette qui est la notre c'est celle qu'on a contracté dans ce mandat-là, c'est les 4 M€ qui sont intégralement fléchés sur cette école. Bien évidemment les 4 M€ on va les rembourser mais comme on rembourse les 11 précédents emprunts dont on a hérité. Il faut savoir que la dette aujourd'hui, la majorité de la dette, c'est d'avant. Ce n'est pas d'aujourd'hui. D'accord ? Et donc c'est normal qu'une ville s'endette pour des projets structurants et une ville continuera à s'endetter pour des projets structurants, c'est la mécanique normale. Vous ne payez jamais des gros projets structurants sur vos fonds propres. Ça ne s'est jamais vu. Ou alors c'est que vous avez trouvé la bourse de Noël, mais je n'y crois pas."

Gérard BOURSE : "On a des emprunts qui s'étalent sur 40 ans quand même."

Carol CHAIZE : "Moi ma question c'est juste sur les 12 M€ global : quel est le coût réel pour la Commune ? Si on enlève toutes les subventions, il reste combien pour la Commune ? "

Madame le Maire : "Et bien vous avez la dette de 4 M€ et vous avez les 405 000 €."

Carol CHAIZE : "Donc 4 405 000 €."

Madame le Maire : "Oui mais vous mélangez les choses qui ne sont pas à mélanger. Les 4 M€ c'est une dette, d'accord ? Quand vous regardez, il ne faut pas être de mauvaise foi non plus."

Carol CHAIZE : "Non, mais je ne suis pas de mauvaise foi, je pose une question."

Madame le Maire : "Je peux parler ?"

Carol CHAIZE : "Oui, mais ..."

Madame le Maire : "Mais là vous me coupez la parole."

Carol CHAIZE : "Non, excusez-moi Madame le Maire, vous dites que je suis de mauvaise foi, donc j'ai quand même le droit de répondre."

Madame le Maire : "Oui, parce que vous mélangez."

Carol CHAIZE : "Non je ne mélange pas."

Madame le Maire : "Mais si."

Carol CHAIZE : "Je pose une question simple."

Madame le Maire : "On parle de Budget et de comptabilité."

Carol CHAIZE : "Très bien, moi j'aimerais savoir quel est le coût global pour la mairie ? terminé."

Madame le Maire : "Et bien vous avez 405 600 €, et vous avez les 4 M€ d'emprunt."

Carol CHAIZE : "Et bien voilà."

Madame le Maire : "Et vous avez les 4 M€ d'emprunt."

Carol CHAIZE : "Et bien merci."

Madame le Maire : "Qui correspondent à une dette, d'accord ? Qui va courir sur plusieurs années comme toutes les dettes qu'on endosse jusqu'à maintenant et qui appartiennent au passé. Ok ?"

Carol CHAIZE : "Merci Madame le Maire."

Madame le Maire : "Et je ne vois pas comment on pourrait nous reprocher d'avoir été chercher un emprunt de 4 M€ pour une école."

Carol CHAIZE : "Personne ne vous reproche ça. D'être allé chercher des emprunts, personne ne vous le reproche. Non là c'est coût résiduel de la Commune, je suis désolée ..."

Madame le Maire : "Le coût résiduel ..."

Michel ROCHER : "C'est ce qui reste à payer immédiatement."

Madame le Maire : "Ce n'est pas les mêmes lignes budgétaires."

Gérard BOURSE : "C'est ce que ça nous aura coûté 405 000 €."

Daniel KAYAL : "Je tiens à préciser qu'il y a quelques mois..."

Madame le Maire : "Vous prenez la parole. Vous demandez la parole Monsieur KAYAL."

Daniel KAYAL : "Oui je prends la parole. Il y a quelques mois..."

Madame le Maire : "Non, vous ne prenez la parole, vous demandez la parole s'il vous plait. Un peu d'éducation s'il vous plait. On ne vous écoutera pas sur votre réponse puisque vous n'utilisez pas les bonnes règles, je pense que ça devient courant chez vous. Donc en tout état de cause si vous ne demandez pas la parole, vous ne l'avez pas. Donc je poursuis."

Daniel KAYAL : "Je demande la parole."

Madame le Maire : "Et on passera à vos questions après. Donc, moi, je remercie en tout cas Gérard pour cette présentation. Je veux rappeler quand même que les finances communales, elles sont sous contrôle malgré la pression que l'on connaît aujourd'hui, et qu'on connaîtra encore demain. Les objectifs qui sont poursuivis en 2026, vous l'aurez peut-être compris, ou pas, il s'agit de la maîtrise des charges de fonctionnement en finançant bien sûr la hausse de la masse salariale avec les trois nouveaux points de la CNRACL, la mutuelle des agents notamment. La hausse des charges avec l'inflation, la révision des prix qui s'imposent à nous dans les marchés publics, les cotisations, les coûts de l'énergie qui n'ont pas encore baissé comme on le souhaiterait, et tout cela bien sûr, en poursuivant la diminution de notre dette. La stabilité fiscale et tarifaire pour les services aux familles et ce, malgré l'augmentation des coûts puisqu'on vous a annoncé qu'on a déjà sur des services une vraie augmentation de coût, encore une fois imposée par les textes. La priorité de nos investissements, si vous l'avez regardé de près, en direction bien sûr de la jeunesse, du cadre de vie des habitants et de la sécurité bien sûr. Tout ça en poursuivant les investissements qui concernent les enjeux énergétiques et écologiques pour favoriser une ville résiliente et surtout durable.

Bien évidemment, tous ces détails, tous ces projets, en tous les cas tous les points du Budget 2026, ils seront évoqués lors de la prochaine séance concernant le vote budgétaire du BP 2026. Donc maintenant on va passer à vos questions si vous le voulez bien. On les a reçues. Donc je vais vous repasser la parole Monsieur KAYAL puisque vous nous aviez adressé une question."

Daniel KAYAL : "Merci. J'aimerais qu'on revienne sur le tableau de l'école. J'ai une question complémentaire concernant la temporalité à laquelle nous allons percevoir l'ensemble de ces subventions. Ça ne peut pas être plus précis s'il vous plaît."

Madame le Maire : "Alors, la temporalité, en fait d'abord on a des avances, chaque travaux commencés permettent d'obtenir des avances. On est sûr du « service fait » en collectivité, chaque travaux achevés vient récupérer le solde de la subvention. En fait, toutes ces subventions elles sont notifiées aujourd'hui. Donc en fait on a pas de sujet pour obtenir et l'avance et le solde à la fin quand on renverra les factures."

Gérard BOURSE : "C'est sur avancement des travaux quoi."

Madame le Maire : "Au fur et à mesure, bien sûr. Sauf qu'on a, et là vous avez le cas par exemple des travaux qui se sont achevés en fin d'année 2025, le temps, nous, de recevoir les factures, forcément on ne peut pas envoyer, et deux, même nous on ne peut pas payer le prestataire. C'est-à-dire que le paiement ne peut plus se faire sur le Budget qui est clos, on est obligé de le reporter sur le Budget d'après. C'est ce qu'on appelle les restes à réaliser. Bon, pas d'inquiétude en tout cas pour récupérer ces subventions qui sont notifiées dans leur globalité."

Daniel KAYAL : "Alors, au-delà de leur notification, est-ce que vous pouvez nous donner un ordre d'idée entre l'avance déjà perçue et le solde qui sera à percevoir ?"

Madame le Maire : "Alors là, je ne sais plus"

Gérard BOURSE : "C'est une information qu'on pourra vous donner quand on fera le Compte Financier Unique."

Madame le Maire : "Oui, on aura déjà des subventions perçues et on pourra flécher sur l'école, si vous voulez. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Et en tout état de cause, c'est à l'avancement des travaux, à la facturation, et ensuite à l'obtention du solde. On n'attendra pas un an pour avoir le solde si c'est ça votre question."

Gérard BOURSE : "Dès qu'on a un évènement déclencheur prévu dans les conditions de notification de la subvention, et qu'on puisse donner toutes les preuves notamment, qui sont des attestations de travaux terminés, des factures, etc..., on envoie tout de suite aux organismes l'Etat, la CAF etc.... pour toucher. Ça ne veut pas dire qu'on touche tout de suite. Je peux vous donner un exemple, c'est qu'on a, en août dernier, fait une demande de subvention auprès de l'Etat. On devait toucher, sur cet avancement-là ..."

Madame le Maire : "C'était l'avance."

Gérard BOURSE : "C'était l'avance. 382 000 €, en novembre ils ne nous ont toujours pas payé, et on les a relancés. Ils nous ont dit : "on a plus d'argent sur le Budget 2025, alors on vous paiera quand on aura de l'argent. Et normalement, ils devraient nous payer, là, incessamment sous peu. On ne sait pas exactement quand. On aura l'argent un jour, puisque c'est notifié, ils nous le doivent."

Madame le Maire : "On l'aura sur l'enveloppe 2026, on parle de la DSIL et la DTER qui disparaissent comme peau de chagrin évidemment. Et là, il s'agissait de l'avance effectivement, ces fameux 30 % qu'on vous verse quand vous demandez une subvention, en tout cas quand on notifie une subvention. Et là l'Etat, on ne sait pas pourquoi, il avait liquidé son enveloppe et oublié les notifications. On est quand même plusieurs communes à ne pas avoir pu percevoir ces 30 % d'avance. Donc on sera payé en 2026. Ensuite, vous aviez une autre question ?"

Daniel KAYAL : "Oui, dans le BP 2025, il était inscrit 1,4 M€ de cessions immobilières en recettes. Où en sommes-nous sur la vente de ces biens ?"

Gérard BOURSE : "Ce point-là est une information obligatoire que l'on doit donner chaque année, et ce point-là va être inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du mois de février. Puisqu'on le donne toujours à ce moment-là. Donc vous aurez la réponse précise avec tout le détail, comme on le fait tous les ans, des cessions pour les montants et les acquisitions pour les montants. On vous donnera ça au Conseil municipal du mois de février. Mais vous aurez votre réponse, bien sûr."

Daniel KAYAL : "Donc il y a encore un Conseil municipal en février."

Madame le Maire : "Il y a un Budget a voté Monsieur KAYAL. Quand on fait un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est qu'on vote un Budget derrière."

Daniel KAYAL : "Il est d'usage de laisser, lors d'une année d'élection, la prochaine municipalité voter ce Budget."

Madame le Maire : "Alors il n'y a pas d'usage, c'est vous qui le dites. Néanmoins, on appelle les DM, ces petits éléments qui nous permettent de revoir un Budget. Et encore une fois, on vous l'a dit, dans l'incertitude de la loi de Finances 2026, de toute façon il y aura une DM à ce Budget."

Gérard BOURSE : "Je dirais que les délais entre la date limite de vote du Budget en avril, et la date des élections et d'installation en Conseil municipal, ne permet pas, en respectant les délais légaux de construire un Budget, de faire le DOB, de respecter le délai entre le DOB et le Budget, et il faut respecter les délais. Donc, toutes les communes votent leur Budget en ce moment."

Madame le Maire : "Vous avez 10 semaines, pour bien enregistrer les choses, entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du Budget. Ça, ça ne peut pas être dépassé. Ensuite, on vous envoie le Budget, on a 12 jours avant le vote budgétaire, pour vous adresser l'ensemble de la maquette budgétaire. Donc, quand on cumule tous les éléments, si on ajoute un scrutin au milieu, en fait, on ne tient pas le délai du 30 avril. Et il faut savoir aussi laisser le temps aux services de travailler leur budget."

Gérard BOURSE : "Le délai préalable pour l'élaborer, ça prend quand même des semaines et des semaines. Des semaines et des semaines. On connaît ça, tous. On commence à élaborer le Budget au mois d'octobre ou novembre pour le voter en février."

Madame le Maire : "Alors, vous aviez une autre question également."

Daniel KAYAL : "Oui. Quelle est l'estimation des dépenses d'investissement sur l'année 2026, et quel sera le déficit reporté de 2025 qui viendra s'ajouter à ces dépenses ?"

Gérard BOURSE : "Alors, le déficit ou l'excédent, ou les restes à réaliser, ce n'est pas un déficit. Tout ça sera fourni au moment du Compte Financier Unique, parce que ce Compte Financier Unique, on est en train de le finaliser en ce moment, donc ces éléments seront communiqués avec le Compte Financier Unique. Ce qu'on peut vous donner comme information concernant les principaux investissements 2026, c'est que pour ce qu'on vous a cité tout à l'heure, que je projette à l'écran-là, on prévoit environ 656 000 € sans compter les restes à réaliser qui seront précisés au moment du Compte Financier Unique et sans compter les dernières inscriptions pour le solde de Victor Hugo."

Madame le Maire : "Pas d'autre sujet ?"

Daniel KAYAL : "J'avais une dernière question concernant les dépenses de fonctionnement. Quelles économies prévoyez-vous ?"

Gérard BOURSE : "Alors, je vais faire une réponse double. Je vais faire une réponse concernant les charges supplémentaires, et une réponse concernant les économies."

Donc, en ce qui concerne les charges supplémentaires, je parle du chapitre "Dépenses à caractère général", c'est-à-dire le fameux chapitre 11 que je dis à chaque fois. Le 012 "les charges du personnel" on en a parlé tout à l'heure, on ne revient plus dessus.

Donc on prévoit pour ce chapitre des dépenses courantes aux alentours de charges supplémentaires de 282 000 €, notamment pour la Restauration scolaire par le simple fait des formules de révision applicables sur les marchés 56 000 €, pour la Voirie 136 000 €, pour l'assurance obligatoire de Maître d'ouvrage pour le Groupe Victor Hugo 56 000 €, pour des cotisations 10 000 € et pour les frais de nettoyage locaux, là encore les formules de révision, 30 000 €.

En ce qui concerne les économies, alors ce n'est pas exhaustif, c'est un nombre d'économies qu'on a déjà inscrites et prévues, 172 000 € d'économie. C'est-à-dire que sur les fluides on commence à mesurer le retour sur investissement du changement de tous nos éclairages en LED pour l'éclairage public, mais aussi dans la mairie, dans le complexe, etc., on prévoit 63 000 € de gain, pour les fournitures d'entretien 3 000 €, pour tous nos contrats que l'on peut avoir, donc les marchés qu'on a négocié dans tout ce qui est contrat d'entretien, d'abattage d'arbres, d'espaces verts, etc... 84 000 € de gain, pour l'entretien général donc là il ne s'agit plus maintenant de marché mais de dépenses qui se font hors marché 15 000 € et pour tout ce qui est papeterie, imprimerie etc... 7 000 €. Et je répète ce n'est pas exhaustif. Je me permets aussi de faire le commentaire suivant, c'est que dans un budget de fonctionnement, les dépenses rigides sur les dépenses réelles de fonctionnement représentent 70 %, j'appelle "dépenses rigides" les dépenses obligatoires comme par exemple les appels de Fonds du SDIS, on n'a pas à discuter, on a un certain nombre de dépenses obligatoires, on a des réductions notamment quand il faut payer le fameux DILICO ou le fameux FPIC, pour ces appels-là on n'a pas le choix. Et les dépenses rigides c'est aussi ce que je viens de vous dire tout à l'heure sur les 282 000 €, notamment les formules de révision. Parce que ça, on n'a pas à discuter. Les gens appliquent sur les marchés les formules de révision qui ont été signées, ça fait partie des dépenses rigides. Donc, il nous reste que 30 % de marge de manœuvre sur le chapitre 011, et le chapitre 011 représente -je vais reprendre le petit camembert vert de tout à l'heure pour ne pas vous dire de bêtise pour les dépenses de fonctionnement- 38 %. Donc, on a moins, parce que dans les 38 % du chapitre 11 on a dedans des dépenses, des charges fixes. Donc, on a une marge de manœuvre là-dessus, de moins de 30 % sur 38 %. Ce qui ne reste plus grand-chose pour faire de grosses économies."

Madame le Maire : "Et puis, bien évidemment, on applique toujours ce plan d'économie qui existe depuis 2023, et qui concerne notamment le gel des heures supplémentaires pour ne parler que des agents communaux, mais aussi la poursuite de la restructuration et de la réorganisation de services dans le cadre de départs à la retraite, on vous en a parlé de quelques-uns ce soir, mais il y en a d'autres départs en retraite qui vont arriver. Et puis, l'optimisation de nos achats qu'on poursuit, bien évidemment, sur l'ensemble des secteurs, évidemment Gérard en a parlé les produits d'entretien, bien évidemment pour nos établissements, et puis les fournitures administratives qui sont aussi à regarder de plus près avec des marchés conséquents.

Nous en avons fini ? Donc, c'est un "donné acte", puisque c'est un débat d'orientation budgétaire, pour ce ROB annuel.

Donc, merci Gérard pour tous ces éléments d'information."

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2026.

TARIFS 2026 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DES MATERIELS

DEL2026-003

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Christophe SEFRIN.

Christophe SEFRIN : " Merci Madame le Maire. Moi, j'ai des tous petits chiffres à vous annoncer. Donc, comme vous le savez, nous louons certains de nos espaces publics, la salle des fêtes, salle d'accueil, salle Adèle Hugo et le matériel qu'elles contiennent.

Seule la salle des fêtes qui est louée à ses administrés dans le cadre de l'organisation d'événements privés le samedi ou le dimanche, hors jours fériés et week-ends prolongés, hors du mois d'août, ainsi que hors des dates des 24 et 25 décembre et des 31 décembre et 1^{er} janvier.

Ainsi, pour mémoire, les tarifs 2025 étaient les suivants :

SALLE DES FETES	Tarif horaire en journée (avant 17h)	89,00 €
	Forfait nuit de 17h à 3h du matin	1 268,00 €
	Forfait cuisine et vaisselle utilisation en salle	280,00 €
	Caution salle	1 875,00 €
	Caution ménage	330,00 €
	Location matériel utilisation extérieure :	
	➤ Prise en charge	50,00 €
	➤ Chaise	4,50 €
	➤ Table	11,00 €
	➤ Banc	11,00 €
SALLE D'ACCUEIL	Caution en fonction du nombre d'articles loués (par tranche de 100 € de location)	50,00 €
	Tarif horaire	22,00 €
	Caution	275,00 €
SALLE ADELE HUGO	Caution ménage	150,00 €
	Tarif horaire	30,00 €
	Caution	300,00 €
	Caution ménage	200,00 €

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de location des salles communales et des matériels à partir du 1^{er} février 2026. Il est proposé d'instaurer un tarif forfaitaire pour l'utilisation de la salle Adèle Hugo dans le cadre de la promotion d'artiste, comme cela vous a été demandé, en résidence ou exposant dans nos galeries à des fins d'organisation d'ateliers artistiques.

La Commission permanente Finances, qui s'est réunie le 19 janvier 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'ensemble de ces tarifs. Je ne vous les redonne pas tous, je ne vais pas vous abrutir de chiffres, vous les avez sous les yeux. Donc, pas d'augmentation pour l'ensemble de ces tarifs sur les bâtiments publics."

Madame le Maire : "Merci Christophe."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : FIXE les tarifs de location des salles et matériels à compter du 1^{er} février 2026 comme suit :

SALLE DES FETES	Tarif horaire en journée (avant 17h)	89,00 €
	Forfait nuit de 17h à 3h du matin	1 268,00 €
	Forfait cuisine et vaisselle utilisation en salle	280,00 €
	Caution salle	1 875,00 €
	Caution ménage	330,00 €
	Location matériel utilisation extérieure :	
	➤ Prise en charge	50,00 €
	➤ Chaise	4,50 €
	➤ Table	11,00 €
	➤ Banc	11,00 €
SALLE D'ACCUEIL	Caution en fonction du nombre d'articles loués (par tranche de 100 € de location)	50,00 €
	Tarif horaire	22,00 €
	Caution	275,00 €
SALLE ADELE HUGO	Caution ménage	150,00 €
	Tarif horaire	30,00 €
	Forfait week-end (artiste en résidence)	200,00 €
	Caution	300,00 €
	Caution ménage	200,00 €

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

AVIS SUR LA REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAL D'OISE A MI-PARCOURS

DEL2026-004

Madame le Maire : "Un peu de rappel sur le sujet, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) a été approuvé le 23 février 2022, établi sur une durée de six années, et il doit être révisé à mi-parcours afin de tenir compte de l'avancement des études et des projets sur certains territoires et de l'évolution actualisée des besoins en ce qui concerne les grands passages. Alors cette évolution actualisée, elle conduit à la proposition de ne pas prescrire d'aire de grand passage destinée à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion de rassemblements traditionnels.

La réalisation par les établissements publics, des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des opérations d'habitat adapté qui sont prévus dans le Schéma, reste bien sûr la priorité pour répondre aux enjeux identifiés dans le département.

Conformément au chapitre III de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 qui a été modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, ce projet de Schéma révisé est donc soumis aux avis des organes délibérants des EPCI et des communes.

L'avis sur ce projet devait parvenir dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier qui a été reçu le 22 octobre 2025, par le Préfet du Val d'Oise. Mais cette compétence étant une compétence transférée à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV), il était nécessaire d'attendre son avis avant de délibérer.

Donc, par délibération du 10 décembre 2025, la CAPV a émis un avis défavorable au projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, et il est rappelé que ce schéma maintient la reconnaissance du caractère suffisant de l'offre communautaire actuelle soit 82 places réparties sur trois aires d'accueil du territoire, pour répondre aux besoins de la population itinérante.

Toutefois, malgré la livraison des 93 logements du programme de la Butte Pinson et la prise en compte de cette opération dans la révision, le projet de Schéma conserve l'obligation opposable de créer 20 terrains familiaux locatifs supplémentaires sur le territoire de Plaine Vallée.

Lors de la séance du 16 décembre 2020, le Conseil communautaire avait déjà émis un avis défavorable sur le précédent projet de Schéma.

Depuis, 375 personnes ont pu s'installer dans les nouvelles maisons individuelles, avec leurs caravanes, et bénéficier ainsi d'un statut d'occupation légale.

Les expulsions qui ont été menées cet été vont permettre à Ile-de-France Nature de finaliser l'aménagement et la requalification du domaine régional situé sur les communes de Groslay et Montmagny.

Dans les prochaines semaines, un avenant de clôture devra être signé entre la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et l'OPAC de l'Oise, afin d'arrêter les dernières plus-values financières.

Ce programme unique et d'une grande complexité, conduit sur 20 ans, représentera au final un coût d'environ 20 M€.

Une première étude de faisabilité sur le foncier communautaire a été menée. Plusieurs scénarios ont été analysés, et il n'apparaît qu'aucun nouveau projet de terrains familiaux ne peut être porté à ce jour. Une telle opération n'est pas envisageable, tant au regard des capacités financières de la Collectivité - qui ne permettent pas de programmer un équipement supplémentaire - que des moyens humains et le portage politique requis.

Alors, je vais vous faire grâce des extraits du Schéma, je pense que vous en avez pris connaissance en tout cas dans la note qui vous a été adressée. Donc, je vais quand même rappeler les "considérant" de cette délibération.

Il s'agit bien sûr de la prise en compte dans ce Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage révisé, de l'opération de requalification de la Butte Pinson, permettant la réalisation de l'aménagement du futur domaine régional de la Butte Pinson et l'opération communautaire de construction de 93 logements en habitat adapté à destination des ménages sédentarisés et recensés sur les communes de Groslay et de Montmagny.

Considérant également les trois aires d'accueil des gens du voyage (82 places au total) dont dispose déjà le territoire communautaire, il s'agit des villes de Bouffémont, Domont, Montmagny et Saint-Brice-sous-Forêt,

Considérant l'importance d'étudier à nouveau les besoins véritables, de mettre en œuvre une concertation forte avec les communes et les gens du voyage et la difficulté de mettre en œuvre une politique d'habitat à destination des populations du voyage, en adéquation avec leurs usages, leurs attentes, leurs capacités financières et leurs habitudes,

Considérant que les 20 terrains familiaux locatifs seront comptabilisés dans le cadre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) comme des logements sociaux sans toutefois ouvrir les droits à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou à une allocation logement sans savoir si les ménages concernés ont les capacités financières de supporter toutes les nouvelles dépenses afférentes à ce logement,

Considérant l'obligation de phaser opérationnellement et financièrement sur le long terme les interventions complexes de la Communauté d'agglomération,

Considérant qu'il est au préalable nécessaire d'avoir une réflexion globale et documentée sur la répartition de la sédentarisation sur les territoires pour permettre le renouvellement et éviter de concentrer les situations et le poids financier sur les mêmes secteurs et acteurs mais également la nécessité indispensable de réaliser des diagnostics fins des populations en amont et la capacité de disposer des espaces fonciers adaptés qui permettent réglementairement d'accueillir ces terrains familiaux,

Considérant l'avis défavorable émis par le Conseil Communautaire Plaine Vallée en date du 10 décembre 2025,

Considérant l'avis défavorable de la Commission permanente Travaux - Développement durable - Cadre de vie - Urbanisme qui s'est tenue le 13 janvier dernier,

Je vous propose d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage révisé à mi-parcours. Donc, s'il n'y a pas de question je vais soumettre à vos voix."

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} et unique - EMET un avis DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) du Val d'Oise révisé à mi-parcours.

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – SUBVENTION RELAIS PETITE ENFANCE – MISSIONS RENFORCEES

DEL2026-005

Madame le Maire cède la parole à Madame Vanessa LECLERC.

Vanessa LECLERC : " Merci Madame le Maire. La Commune doit signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement concernant les modalités de versement de la subvention pour le Relais Petite Enfance.

Un premier acompte de 40 % du montant prévisionnel sera versé à la transmission des données prévisionnelles et un deuxième acompte sera calculé de sorte que la somme versée en N ne dépasse pas 70 % du montant prévisionnel après transmission des données définitives de N-1.

Les modalités de la subvention pourront entraîner un versement complémentaire ou un indu.

Je précise que la Commission permanente Finances qui s'est réunie le 19 janvier 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité."

Madame le Maire : "Oui, en fait jusqu'à maintenant il n'y avait qu'un seul acompte et à partir du 1^{er} janvier 2026 on a un double acompte qui est mis en place. On a un de 40 puis ensuite le reliquat. Des questions ? "

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le nouvel avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire à signer l'avenant à la convention.

Madame le Maire : "Donc, nous en avons terminé avec l'ordre du jour, donc j'ai une question diverse. Madame CHAIZE, si vous voulez bien prendre la parole."

Carol CHAIZE : "Merci Madame le Maire. En fait c'est sur les travaux. Donc, je voulais savoir en fait où en était la consultation tout simplement par rapport au projet sur Hector Carlin."

Madame le Maire : "Alors on va faire dans l'ordre Madame CHAIZE, c'est la question, là, qu'on attend, c'est celle que vous avez posé pour ce Conseil-là."

Carol CHAIZE : "Bah oui j'ai envoyé un mail ..."

Madame le Maire : "Et l'autre elle est dans les autres questions ..."

Carol CHAIZE : "Oui je l'ai envoyé le 5 janvier, Madame le Maire."

Madame le Maire : "Le 5 janvier votre question concerne l'avenue du Parc."

Carol CHAIZE : "Alors je ne sais pas, j'ai un mail sous les yeux. J'ai repris mon dernier mail, le 5 janvier..."

Madame le Maire : "Alors, non, parce que vous avez rappelé l'ancienne question. Mais nous on l'avait gardé pour reprendre toutes vos questions du dernier Conseil..."

Carol CHAIZE : "Alors donc pour l'avenue du Parc : le détail des travaux prévus ?"

Olivier MAIRE : "Je réponds à ça ?"

Madame le Maire : "Olivier peut répondre."

Olivier MAIRE : "Alors, on va reprendre la couche de roulement entre la rue de Reinebourg et le Carrefour avenue du Parc - allée des châtaigniers - allée des marronniers donc juste un tapis de chaussée. Parce que c'est une chaussée sur des argiles, on ne va pas la purger. On va descendre de six mètres. Je ne vais pas entrer dans le détail. On reprend la couche de roulement, quelques bordures et on refait le plateau, qui est actuellement en pavés autobloquants on le supprime pour faire un plateau en enrobé, dès que les beaux jours arrivent. Voilà."

Carol CHAIZE : "D'accord donc un BBFG 0/6 2/6."

Olivier MAIRE : "Exactement."

Carol CHAIZE : "Et au Budget c'était 180 000 €, c'est ça ? Le Budget c'est 180 000 € ?"

Gérard BOURSE : "On pourra vous le repréciser, car on ne l'a pas en-tête-là."

Madame le Maire : "Comme ça fait partie du Budget 2026, ce sera évoqué au Conseil suivant. Donc, merci, on va passer aux questions qui nous étaient arrivées hors délai pour le précédent Conseil. Donc, je vais reprendre les questions une par une, notamment celle de Madame LACAGNE qui concernaient le point n° 12 sur l'approbation du projet de relance des marchés publics de fourniture et livraison de repas, juste pour rappeler la question, à savoir si on avait évalué le risque de peu d'offres en termes de réponse. La réponse avait été donnée lors du compte-rendu de Gérard BOURSE en page 17 du procès-verbal. Que vous avez validé. Donc, je pense que vous avez pu retrouver la réponse à votre question."

Patricia LACAGNE : "Oui."

Madame le Maire : "Parfait. Ensuite, vous nous aviez posé une autre question puisque vous souhaitiez savoir : "avoir connaissance des évènements réservés aux adjoints afin d'éviter des maladroitness", c'est bien ça votre question ?"

Patricia LACAGNE : "Exactement."

Madame le Maire : "Exactement. Donc, je pense que j'avais déjà eu à répondre à cette question par mail en juin dernier. Néanmoins, je vous le redis, il n'y a aucun évènement qui est réservé aux adjoints au Maire. Comme je vous l'avais indiqué par retour de mail à l'époque, les vernissages sont à l'initiative des artistes et donc, c'est leur choix puisque c'est eux qui organisent leur évènement et leur pot, d'inviter qui ils souhaitent, et on ne leur impose rien."

En ce qui concerne les cérémonies commémoratives, elles sont réservées à tout le monde, en fait ce sont des animations qui sont publiques, qui sont ouvertes de fait au public, donc, il n'y a pas d'invitation à recevoir pour pouvoir y venir, ni pour un public, ni pour un élu bien évidemment, et puis ensuite, je rappelle quand même que toutes ces informations sur tous ces rendez-vous sont diffusées sur les réseaux, sur le magazine, sur des plaquettes diverses et variées, vous pouvez tout à fait les intégrer à votre agenda pour pouvoir y aller. Ensuite, quand ce sont des manifestations organisées par d'autres personnes, ou par des Associations aussi, par exemple, le Maire reçoit une invitation, ou pas d'ailleurs, mais tous les élus ne reçoivent pas une invitation. Encore une fois, c'est au choix de l'association d'inviter ou pas."

Patricia LACAGNE : "En fait, ça faisait référence à un commentaire d'un adjoint sur le fait qu'il y avait eu des évènements réservés aux adjoints."

Madame le Maire : "Il n'y a pas d'évènement réservé aux adjoints."

Patricia LACAGNE : "Voilà. C'est ce que je voulais entendre. Et c'était par rapport à ce commentaire-là. Je ne sais plus où c'était ce commentaire ..."

Madame le Maire : "Après si vous voulez parler par exemple d'une remise de prix à des bacheliers par exemple, oui là il n'y a que les adjoints. On n'invite pas tout le Conseil municipal pour accueillir 10 jeunes, ça me paraît évident. Après, voilà, je ne sais pas de quelle autre manifestation vous pourriez parler..."

Patricia LACAGNE : "Non, c'était par rapport à un commentaire d'un adjoint. Voilà."

Madame le Maire : "En tout état de cause vous avez le droit d'aller aux manifestations qui sont dites "publiques" ou celles auxquelles vous êtes conviée."

Patricia LACAGNE : "D'accord. Merci."

Madame le Maire : "Ensuite, nous avons une question de Monsieur GANDRILLON. Ou si vous avez la question vous pouvez la poser ou je la pose pour vous."

Olivier GANDRILLON : "Merci. Ma question concerne la résidence La Vallée, des habitants nous ont partagé des problèmes au niveau de leur logement, du chauffage défectueux 16 degrés dans les appartements, des difficultés à accéder à l'eau chaude, notamment en étage élevé. Des traces d'humidité dans les appartements. Ma question est la suivante, je voudrais savoir si au niveau de la Mairie vous aviez connaissance de ces problèmes et si des échanges étaient en cours notamment avec le bailleur pour définir des plans d'actions de manière à régler ces sujets ?"

Madame le Maire : "Merci. Alors, bien évidemment on est informé de ces problèmes dès lors que les administrés estiment qu'ils ont besoin du Maire et des services pour les accompagner dans leurs démarches. Je rappelle que tous les sujets que vous évoquez sont des sujets qui concernent le bailleur social qui est propriétaire de son bien. On est d'accord ? La Ville n'intervient pas dans les travaux. On est d'accord. Néanmoins, tous les dossiers que moi j'ai reçu concernant ces désagréments de chauffage, d'eau chaude qui n'est pas chaude, de moisissure qui apparaît dans les appartements, tous ces dossiers ont été traités. Ils font immédiatement l'objet d'un courrier à Val d'Oise Habitat et derrière on surveille l'intervention du bailleur puisqu'on est en relation permanente avec le locataire."

Donc, là, je peux vous dire, que sur ce sujet on a eu 17 réclamations en 2025, c'était bien sûr des réclamations qui étaient des problématiques dues au logement et non une panne générale sur les bâtiments, pour l'humidité dans les logements on a eu plusieurs sujets avec les VMC qui ont été remplacés par le bailleur en septembre et en novembre 2025, d'ailleurs un audit complet sera prochainement engagé au niveau du n° 3 de l'allée Maurice Ravel, et au 13 janvier dernier, nous avons deux réclamations qui restaient en cours de traitement, ce sont deux locataires avec qui nos services sont en relation permanente. En fait, on a, aussi moi de mon côté, le bailleur pour avoir des dates d'intervention et on s'assure que le jour de la date fixée il y a bien eu intervention auprès du locataire et on s'assure surtout que le résultat est probant. Et quand le résultat n'est pas probant et bien en fait, on rappelle le bailleur pour qu'il y ait une réintervention immédiate. Bon autant vous dire que tout ça est suivi, de la même façon on a suivi toute la problématique dès lors que les locataires nous ont alerté sur la régularisation des charges qui étaient très élevées, et donc on a tout de suite contacté le bailleur social qui a mis en œuvre, qui a plutôt ajusté son comportement vis-à-vis de ses locataires, parce qu'il y aurait beaucoup à dire quand même sur le sujet. Et donc les habitants ont été reçus, il y a 69 résidents qui ont été reçus pour étudier leur régulation de charges et 51 plans d'apurement qui ont été mis en œuvre. Donc on suit, les choses, sincèrement. Il n'y a pas un mois où je n'ai pas échangé au moins deux ou trois fois avec le bailleur social, donc on accompagne les locataires, encore une fois dès lors qu'ils nous sollicitent, qu'ils nous informent de la difficulté qu'ils rencontrent."

Olivier GANDRILLON : "Merci pour la réponse. J'insiste juste sur le point d'attention des interventions probantes, ce qui nous a véritablement été partagé effectivement, c'est les interventions qui sont effectuées mais sans caractère probant justement de solutions des problèmes, pour reprendre les formules : le technicien est venu mais il n'y a pas eu ... la venue est bien constatée et effective, mais il n'y a pas eu d'intervention pour que le problème soit résolu. Voilà."

Madame le Maire : "Alors il y a bien eu intervention mais pas de travaux correctifs ? C'est ce que je vous expliquais en fait. Quand on est sur un dossier, en fait on suit jusqu'à la fin. Ça veut dire qu'une fois qu'on a la date d'intervention du bailleur, on s'assure qu'à telle date que l'entreprise est bien passée, on s'assure des travaux qui ont été réalisés, on s'assure du caractère correctif des travaux et si ce n'est pas le cas, on repart en sens inverse, on ré interpelle le bailleur, on refixe une date avec une autre entreprise s'il y a besoin, et on fait ça avec le locataire. Comme ça le locataire se repose un peu sur les services puisque généralement quand les locataires écrivent ils ont peu de réponse. C'est d'ailleurs un point général que j'ai fait avec la Présidente du Département qui est aussi Présidente de VOH pour lui exprimer tous ces dysfonctionnements de relationnel entre le bailleur et le locataire qui n'avait jamais de réponse. Si le bailleur répondait et intervenait, ils n'auraient pas besoin d'écrire en mairie pour être aidés en fait. On est encore une fois dans une résidence privée. On n'a pas forcément à y mettre les pieds. Néanmoins on est là pour soutenir et accompagner, c'est ce que l'on fait. En tout cas, c'est ce que je fais depuis 2020.

Ensuite, nous avons donc la question de Madame CHAIZE concernant la rue Hector Carlin."

Carol CHAIZE : "Oui tout à fait."

Madame le Maire : "Alors on y va. Où en est-on ?"

Olivier MAIRE : "Alors, question précise, réponse précise. On a lancé une consultation pour les riverains en début d'été, il y en a seulement 13 qui ont répondu, 17, pardon, qui ont répondu, cela fait 13 % de la rue, à peu près.

On a relancé une consultation à la fin de l'été jusqu'au mois de novembre, 23 foyers se sont exprimés, donc 26 % de réponse ce n'est pas génial, pour des propositions d'aménagement qu'on a fait conjointement avec le Département. Et quand on fait les statistiques ça fait 52 % de gens favorables et 48 % de défavorables par rapport à ce que l'on proposait. Donc les demandes portaient principalement sur un renforcement de la sécurité, une réduction de la vitesse sur la partie Nord de la rue à partir de la rue Hector Carlin, et une adaptation de feux tricolores Hector Carlin – RD 45. Je pense que tout le monde situe bien la rue Hector Carlin. Donc, on a décidé de procéder en deux étapes.

La première partie de la rue, depuis le rond-point de la libération jusqu'à la rue Hector Carlin on a mis en œuvre une signalisation horizontale supplémentaire visant à réorienter la trajectoire des véhicules et réduire la prise de vitesse. Cela a été fait aujourd'hui. C'est tout frais. On a supprimé également une place de stationnement et on a inversé une place PMR (Personne à Mobilité Réduite) qui posait un peu des problèmes de sécurité dans la deuxième partie de la rue. Enfin, pour le feu tricolore, ce feu tricolore qui est majoritairement au vert sauf quand il y a des piétons qui passent, évidemment il est au rouge, et sauf quand il y a des gens qui viennent de la petite placette qui est près de l'ancien coiffeur. Donc, la nuit, il va automatiquement se mettre au rouge, on va changer le système. Il va être au rouge pour essayer de casser les prises de vitesse, parce que ce n'est pas en pleine journée ou le matin aux heures de pointe que ça roule vite, c'est plutôt aux heures creuses. Donc on va adapter ça et on va voir ensuite comment ça fonctionne. Si c'est probant on le laissera, si ce n'est pas probant on essaiera de trouver un autre système. Mais c'est une rue qui bénéficie déjà du stationnement en quinconce, un radar en de proximité, elle est limitée à 30 km/h, on fait le maximum, mais à un moment donné il y a le commun des mortels et là on est assez limité. On ne peut pas mettre des "dos d'âne" ça c'est sûr, mais on travaille dans ce sens-là. Voilà ce que je pouvais vous dire. C'est bon ?"

Carol CHAIZE : "Merci beaucoup."

Madame le Maire : "Oui et puis de toute façon, on continuera à réétudier la deuxième phase dont on avait parlé avec les riverains et on réadaptera en fonction des avancées, en tous cas qu'on aura obtenu, avec ces premiers aménagements. Rue Ribordy ?"

Olivier MAIRE : "C'est terminé aujourd'hui."

Madame le Maire : "C'était aussi une question de Madame CHAIZE."

Olivier MAIRE : "Rue Ribordy, on a fini tous les travaux fin décembre : trêve des confiseurs, intempéries en début d'année, il nous manquait d'officialiser le marquage de stationnement en blanc, il était en jaune et ça été fait aujourd'hui. Donc la rue Ribordy c'est terminé."

Madame le Maire : "Ensuite, nous avons des questions de Monsieur KAYAL. Alors celle qui concernait la délibération 14 relative à la création d'une oasis de fraîcheur, la réponse avait été donnée par Madame Candice CHAPPAZ à la page 21 du procès-verbal. Donc, vous allez retrouver la réponse à votre question. Ensuite, vous aviez posé une question dans le cadre du BP 2025 où il était inscrit 1,4 M€ de recettes de cessions immobilières, question que vous avez révoquée tout à l'heure. Gérard vous a répondu également à ce sujet puisque ce sont des éléments obligatoires que nous passerons lors du vote budgétaire 2026. Ensuite, vous aviez une troisième question qui concernait le statut d'avancement de l'école Victor Hugo. On est d'accord ? Olivier je te laisse répondre sur ton sujet."

Olivier MAIRE : "Alors, le statut de l'école Victor Hugo. Alors, il ne faut pas y voir de malice, mais je suis un peu surpris parce que j'ai l'impression qu'à chaque Conseil municipal je vous donne l'état d'avancement de l'école. Je vais juste faire un petit rappel. Il y a eu 10 visites de l'école. Cinq qui étaient réservées au corps enseignant, j'en ai encore effectué une hier avec 40 architectes, très sympathique d'ailleurs, et donc cinq qui étaient ouvertes au public. Moi, avant de répondre à celle-ci : pourquoi vous n'êtes jamais venu la visiter ?"

Daniel KAYAL : "Je vous rappelle qu'on est élu au Conseil municipal, que c'est quand même le projet le plus structurant du mandat, qui va d'ailleurs se terminer sur le mandat d'après. C'est un projet à 12,5 M€, donc que l'on pose la question sur le statut d'avancement et qu'on souhaite des comptes-rendus c'est tout à fait normal, car encore une fois c'est un très gros projet, et d'autre part, il aurait été convenable que l'ensemble des élus soit convié à une visite, à cette école. C'est bien d'ouvrir des visites au public..."

Pascale MOLLIERE : "Il fallait vous inscrire."

Daniel KAYAL : "... mais on est quand même élus au Conseil municipal... ça aurait été la moindre des choses."

Madame le Maire : "Monsieur KAYAL, si vous avez besoin d'une invitation pour venir voir l'école, c'est dommage. On peut se passer d'une invitation. Il me semble quand même avoir rencontré Madame LACAGNE, qui est aussi élue, ça ne pose pas de problème de venir sans invitation. C'est ouvert à tout le monde, encore une fois. Il n'y a pas de souci là-dessus. Maintenant on va vous répondre sur l'avancement du chantier, encore une fois, on n'a rien à cacher sur le chantier, pas plus les chiffres qu'autre chose, donc on vous répond sur l'avancement tel qu'était posée votre question initiale."

Olivier MAIRE : "Alors, les travaux suivent leur cours. Nonobstant on a pratiquement posé tous les ouvrants, le chauffage est en cours, les câbles d'électricité sont en train d'être tirés, on vient de tirer les chapes, c'est pour le sol, c'est pour ceux qui ne maîtrisent pas trop le vocabulaire. Evidemment toute la toiture est terminée, et on continue à l'équiper, on est sur l'ancien bâtiment qu'on est en train de rénover, et, qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Ça va être ouvert en septembre pour les enfants, voilà, je maintiens."

Madame le Maire : "Et on vous invite, s'il faut vous inviter à aller découvrir cette école."

Olivier MAIRE : "Et j'anticipe la deuxième question, les comptes-rendus du chantier, c'est des documents internes donc ils n'ont pas à être diffusés."

Madame le Maire : "Non, ce sont des documents qui vont aux entreprises intervenantes. Ensuite, vous aviez une autre question qui concernait toujours cette école et notamment le tableau récapitulatif des recettes. Alors, est-ce que tu as répondu sur le fait qu'il y avait eu un affichage sur le magazine à 442 000 € ?"

Gérard BOURSE : "Alors, je reprécise bien les propos que j'ai tenu tout à l'heure, en fait, quand on a affiché 442 455 € c'est parce que c'était avec les données chiffrées que l'on avait au mois de juillet, c'est-à-dire que l'on n'avait pas encore affiné complètement le montant de maîtrise d'œuvre."

Tout à l'heure vous avez vu qu'on a mis un autre chiffre pour le montant de la maîtrise d'œuvre, maintenant on a les chiffres définitifs. L'acquisition des modulaires on a également apuré les comptes et on a vu que c'était un peu moins de 2 080 000 €.

Et puis dans le montant des travaux de réhabilitation on avait inclus à l'époque les avenants qui avaient été annoncés à l'époque au mois de juillet, mais on n'avait pas encore la totalité des avenants que l'on a aujourd'hui, donc c'est ce qui explique le chiffre de 442 455 € de l'époque, qui a évolué aujourd'hui puisqu'on vous a donné le dernier chiffre avec les dernières informations d'aujourd'hui. Voilà."

Madame le Maire : "Tout à fait."

Daniel KAYAL : "Si je puis me permettre un commentaire, au Budget Primitif 2025 vous aviez affiché un reste à charge Ville net après récupération du FCTVA de 4 321 873 €, vous avez affiché un reste à charge dans le magazine de 442 000 €, donc 4 M€ sur du reste à charge."

Madame le Maire : "Encore une fois vous parlez et de la dette et du reste à charge qui nous lie à aucune ligne budgétaire."

Gérard BOURSE : "En fait il suffit de faire la soustraction des 4 M€."

Madame le Maire : "Posez-moi la question également sur le reste à charge de toute la dette globale, qu'on supporte, nous, depuis 2020. Il ne faut pas mélanger les choses, en tous les cas ne pas avoir cet exercice, ce n'est pas très utile. Ensuite, vous aviez une autre question."

Daniel KAYAL : "Oui, concernant le tableau des effectifs. Sur ces 12 derniers mois, on a constaté de nombreux départs au sein des services : DGS (on n'en a plus depuis le 1^{er} avril), DST, Attaché Environnement, Attaché Culturel, Chef du Service Social et Enfance Jeunesse, assistant du DST, on constate également de nombreux arrêts, des services entiers parfois comme le Service Communication, ou d'autres agents (Accueil ou Service Social). Qu'est-ce qui explique cette situation d'une part, et d'autre part où en sommes-nous sur le recrutement du DGS, c'est quand même le poste clé, le poste le plus important au sein d'une mairie, cela va bientôt faire un an que nous sommes sans DGS ?"

Madame le Maire : "Je vais déjà te laisser répondre ..."

Gérard BOURSE : "Alors, en ce qui concerne le DGS, je vais déjà préciser qu'indépendamment de toute autre considération, c'est un propos que j'ai déjà tenu, que dès 2020 le DGS m'avait fait part de son souhait de créer une structure personnelle en dehors de la mairie, et il m'avait dit "je ne terminerai pas le mandat avec vous" puisqu'en fait c'était lié à un projet personnel notamment lié à son épouse qui était hors de France etcetera. Donc ça c'était la considération. Donc, il y a peut-être eu d'autres événements qui sont venus se greffer sur cette information-là, c'est autre chose. Maintenant, le poste de DGS, comme vous le disiez, c'est un poste extrêmement important pour une commune, donc nous avons entrepris un recrutement. Nous avons reçu des candidatures, nous avons éliminé des candidats sur CV, nous avons reçu un certain nombre de candidats et de candidates. Et il se trouve que les personnes que nous avons reçues ne correspondaient pas au profil que l'on recherchait, ne correspondaient pas, vous savez qu'il faut qu'il y ait un feeling, dans tous les domaines, dans le domaine de la personnalité et dans le domaine de la compétence. Et puis, il n'a échappé à personne que nous sommes depuis le mois de septembre dernier, en pré-campagne, n'est-ce pas ?

Et qu'en pré-campagne les personnes qui sont en poste et qui veulent éventuellement évoluer dans leur carrière attendent de savoir un peu ce qui va se passer au moment des élections pour savoir qui sera le Maire en place après les élections, de façon à ce moment-là à se positionner dans les bonnes communes.

Donc, ceci explique parfaitement qu'en ce moment nous n'avons quasiment plus de candidature, surtout que maintenant nous sommes en plein dans la campagne, voilà. Mais il est évident que la candidature est toujours ouverte et que nous procéderons au recrutement, que la Municipalité en place procèdera au recrutement d'un DGS.

Maintenant, en ce qui concerne tous les départs. Alors, là encore je vais faire une réflexion puisque je suis le vieil élu de cette assemblée. J'ai connu plein de choses. Donc, il y a un certain nombre d'années, il y a 10 – 15 ans en arrière, les gens faisaient carrière dans la collectivité et il y en a qui sont partis à la retraite et il y en a qui sont encore ici, sur le point de partir à la retraite qui auront fait toute leur carrière ici. Et ça, depuis le COVID, ça a complètement changé c'est-à-dire que maintenant, les personnes que l'on recrute, on le voit beaucoup notamment dans le personnel d'animation c'est un point qui est très saillant. Les gens vivent au niveau d'une collectivité comme on avait l'habitude de vivre, et c'est bien aussi dans le domaine du privé, c'est-à-dire que je vais chercher pour ma carrière au plus offrant. A la fois en termes de travail, qu'en termes de rémunération. Donc, toutes les personnes que vous avez évoqué tout à l'heure ce sont des personnes notamment, soit qui sont parties à la retraite et vous avez vu on a eu l'exemple ce soir encore de deux personnes qui vont partir à la retraite. Mais ce sont des personnes qui ont cherché à évoluer dans leur métier, qui sont allés voir dans d'autres collectivités qui ont trouvé d'autres fonctions dans d'autres collectivités, et donc ces gens-là, ça faisait partie de la chose normale de mobilité qui est aussi liée au statut de fonctionnaire. Maintenant, en ce qui concerne les arrêts de travail, je dois dire que par définition l'arrêt de travail est lié au secret médical donc nous n'avons pas l'information de détail sur ces gens-là, nous quand une personne est en arrêt de travail, vous pensez bien que ça nous pose souci parce que comme on est une petite collectivité les autres personnes doivent supporter le travail, et que, quand une personne est en arrêt de travail, sur des arrêts qui se répètent non pas sur de la longue durée, on ne peut pas la remplacer de façon permanente puisqu'on a pas le droit puisqu'on est obligé de créer des postes. Donc, au pire, ou au mieux je vais dire, on peut la remplacer sur la durée de son arrêt de travail, qui en général est de trois semaines, un mois, ça ne dépasse pas. Donc c'est très compliqué de pouvoir remplacer une personne, alors que dans le privé, on fait ce que l'on veut. Mais là, on est coincé. Et donc, rappelez-vous tout à l'heure ce que je vous ai dit en charges de salaire, là on a une personne qui est en congé longue durée et comme on connaît, enfin on sait que c'est une longue durée, là on peut se permettre de remplacer la personne parce que l'on a une durée. Voilà. Et c'est une des difficultés des Collectivités territoriales pour la gestion de ces ressources humaines."

Madame le Maire : "Oui, alors moi je voudrais rajouter quelque chose, alors je vous ai vu sourire quand on parlait de mobilité. Sauf que je vous confirme moi personnellement qui ai fait 25 ans de carrière dans la Fonction Publique Territoriale, dont 21 années dans la même collectivité, je peux vous dire que oui, hier, la mobilité n'existait pas. Depuis 2020, avec le COVID, et notamment avec la mise en place du télétravail, et puis la volonté d'aller un jour plutôt dans des espaces très verdoyants ou très iodés pour finir sa carrière ça existe aujourd'hui. Et ça, on le rencontre tous les jours. Ça veut dire qu'on a des employés qui un matin viennent et nous disent : "Je suis mon épouse qui part à Bordeaux, je suis mon épouse qui part en Bretagne, je suis mon mari qui va à Nantes", voilà, pourquoi pas. C'est toujours difficile pour une collectivité parce qu'on est un service public, et un service public de fait, ça doit toujours tourner et quand il manque un élément, oui, ça devient complexe.

Et on n'a pas non plus dans sa botte des employés tout de suite. Néanmoins, on doit apprendre à vivre dans les collectivités territoriales avec cette nouvelle mobilité. On est mobile parce qu'on se déplace comme je vous l'ai dit. On est mobile parce que la ville d'à côté elle vous propose deux ARTT de plus, ou un jour de télétravail en plus, elle vous propose 100 €, 200 € de plus, elle vous propose de vous prendre en contractuel parce que vous voulez sortir de votre grille statutaire et que dans une ville comme Saint-Prix vous ne pouvez pas vous permettre de placer quelqu'un en contractuel alors qu'il est titulaire parce que c'est illégal.

Et que, quand on est enfermé dans son statut et qu'on ne peut pas évoluer parce qu'on ne veut pas faire de formation pour ne pas non plus passer d'examen de la Fonction Publique, bah oui le choix il s'opère naturellement d'aller voir ailleurs, de se mettre en retrait de sa commune de positionnement et puis aller chercher un contrat qui est un peu mieux rémunéré. En attendant, on garde quand même le parapluie sur la Ville de Saint-Prix. Et c'est vrai que Saint-Prix est une petite ville tremplin. Nous on a beaucoup d'employés qui viennent et qui nous disent : "moi je ferai un an, deux ans, parce que je prends les formations qu'il y a à prendre, je vais découvrir, je vais m'enrichir en termes de profession, et après j'irai ailleurs parce que mon destin ce n'est pas Saint-Prix". Et on le sait quand on les embauche. Mais aujourd'hui, c'est vrai aussi que la Collectivité Territoriale, elle doit apprendre à s'adapter à ce nouveau marché professionnel. Voilà. Et ça il faut l'entendre. Donc, je veux bien imaginer que vous pensiez que tout le monde quitte le navire, et bien non en fait, pas vraiment, ceux qui quittent le navire et bien tant mieux pour eux s'ils ont trouvé meilleur ailleurs. En tout état de cause, ça n'empêche pas les gens de venir postuler à Saint-Prix, la preuve, le DST est parti, sorti des effectifs fin avril, le 2 juin on avait un DST en poste. On ne parle pas du DGS parce que c'est un autre sujet et puis, encore une fois, c'est un poste qui a une vraie importance dans une collectivité parce que c'est un chef d'orchestre administratif. Sincèrement, avec la restructuration des services telle qu'on l'a menée en 2020, entre 2020 et 2022, les services aujourd'hui ont de l'expertise, ils savent gérer des dossiers, porter des projets, et sont devenus autonomes. Et sincèrement si vous les interrogez, ils ne souffrent pas de l'absence aujourd'hui du DGS. Donc, on prend le temps sur ce poste-là, et je pense qu'il faut savoir être sage et de se dire qu'on aura de bons profils quand seront passés ces épisodes électoraux. Néanmoins, la mairie n'est pas en souffrance, et les employés qui sont là, ils travaillent, ils y mettent du cœur, comme d'habitude, il n'y a rien qui a changé. Après vous avez des gens malades, mais c'est des gens malades aussi pour beaucoup qui sont malades depuis toujours, et quand on remonte dans leur carrière, on s'est aperçu qu'ils reproduisaient à Saint-Prix ce qu'ils avaient reproduit ailleurs les années d'avant. En fait, mauvaise surprise pour nous, en tout cas mauvais choix au moment du recrutement, c'est des choses qu'on n'a pas vu, en tout cas ça arrive, voilà c'est la déception du recrutement. Et quand aux autres qui tombent malade ou qui se blessent, ou qui ont un accident, et bien c'est dommage pour la collectivité parce qu'il nous manque du personnel, mais en même temps tout le monde a le droit de tomber malade et on ne vient pas juger la maladie, ou l'arrêt maladie de l'un ou de l'autre. En tout cas, sachez qu'on est attentifs, nous à nos agents, je pense qu'ils n'auront jamais eu autant de considération sans privilège pour les uns ou pour certains, auront eu également le matériel nécessaire pour pouvoir travailler durant ces périodes. Donc, encore une fois chacun jugera, mais je dirai, chacun peut imaginer ce qu'il veut, en tout état de cause, nous, la réalité on l'a sur le terrain et on la voit. Après on peut râler, on peut être en désaccord sur quelque chose c'est possible, mais en tout cas, nous on fait en sorte que la machine elle fonctionne, que les employés aient leurs éléments pour travailler, en tout cas le matériel nécessaire et les outils, et que ça se passe bien pour eux quand ils sont ici. S'ils font le choix de partir, ils font le choix de partir.

Je crois qu'on a fait le tour de l'ensemble ... ah non, on n'a pas fait le tour, on avait une autre question et qui devait émaner également de vous."

Daniel KAYAL : "Oui, où en est le Comité des Sages ?"

Madame le Maire : "Alors c'est Vanessa qui va vous répondre."

Vanessa LECLERC : "Le règlement intérieur, Monsieur KAYAL, du Comité des Sages fait état de dix membres titulaires et de cinq membres suppléants désignés par tirage au sort et nommés pour deux années. Malheureusement aujourd'hui nous n'avons que six candidatures. Soyez assurés du coup que le Service Séniors relance quotidiennement et est alerte pour de prochaines candidatures."

Madame le Maire : "Ok, donc on a épuisé l'ordre du jour, on a répondu à vos questions précédentes. Je voudrais vous rappeler que le prochain Conseil municipal se tiendra donc, le 19 février à 20h30. Il y a quelques rendez-vous également que je vous donne, pour ajouter à vos agendas, qui ne sont pas réservés aux adjoints."

Patricia LACAGNE : "Ce n'était pas nécessaire."

Madame le Maire : "Quelques rendez-vous donc :

- Le 4 février ne manquez pas le spectacle de marionnettes, en famille, qui s'appelle "Ne m'attends pas !" à 10h et à 16h à la salle des fêtes ;
- Le 7 février, nous avons la nuit du tango à partir de 19h à la salle des fêtes ;
- Du 8 au 22 février, également, une exposition en hommage à Christine PATRY MOREL qui se tiendra donc à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins ;
- Vous avez également jusqu'au 11 février pour aller découvrir la belle exposition "Les jardins suspendus" de Géraldine ALIBEU à la médiathèque ;
- Et enfin, le 15 février à 15 heures, à la salle des fêtes, notre orchestre d'harmonie la Vaillante qui soufflera ses 90 bougies.

Voilà pour l'essentiel des rendez-vous à venir. La séance est épuisée et levée. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous. Merci.

Séance levée à 22h44.

Le Maire,



Céline VILLECOURT,

Le Secrétaire de séance,



Michel BOCHER